Mercure galant (1678)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Mercure galant (1678). 1692/01.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

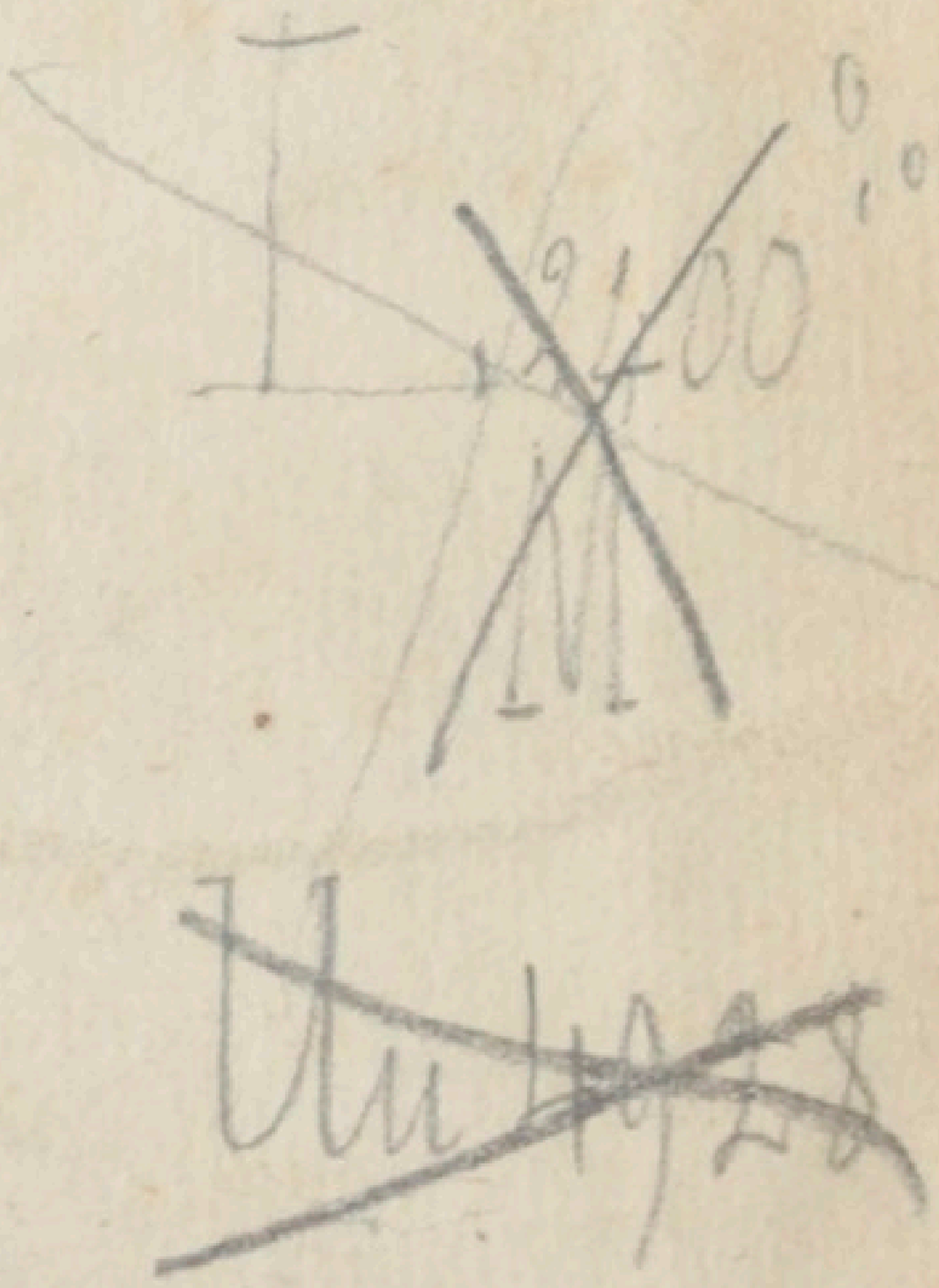
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Uu

Spoiled Case Jan 1768

(212)



Lc 2 33

MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN

JANVIER 1692.



A PARIS,

GALERIE-NEUVE DU PALAIS.

ON donnera toûjours un Volume nouveau du Mercure Galant au premier jour de chaque Mois, & on le vendra Trente sols relié en Veau, & Vingt-cinq sols en Parchemin.

A PARIS,
Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans la Salle des Mercier, à la Justice.
T. GIRARD, au Palais, dans la Grande Salle, à l'Envie.
Et la Veuve M. GUEROUT, Galerie-neuve du Palais, au Dauphin.

M. DC. XCII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

AVIS.

QVelques prieres qu'on ait faites jusqu'à present de bien écrire les noms de Famille employez dans les Memoires qu'on envoye pour ce Mercure, on ne laisse pas d'y manquer toûjours. Cela est cause qu'il y a de temps en temps quelques-uns de ces Memoires dont on ne se peut servir. On reïtere la mesme priere de bien écrire ces noms, en sorte qu'on ne s'y puisse tromper. On ne prend aucun argent pour les Memoires, & l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourveu qu'ils ne desobligent personne, & qu'il n'y ait rien de licentieux. On prie seulement ceux qui les envoyent, & sur

AVIS.

tout ceux qui n'écrivent que pour faire employer leurs noms dans l'article des Enigmes, d'affranchir leurs Lettres de port, s'ils veulent qu'on faſſe ce qu'ils demandent. C'eſt fort peu de choſe pour chaque particulier, & le tout enſemble eſt beaucoup pour un Libraire.

Le ſieur Guerout qui debite preſentement le Mercure, a rétably les choſes de maniere qu'il eſt toûjours imprimé au commencement de chaque mois. Il avertit qu'à l'égard des Envois qui ſe font à la Campagne, il fera partir les paquets de ceux qui le chargeront de les envoyer avant que l'on commence à vendre icy le Mercure. Comme ces paquets ſeront pluſieurs jours en chemin, Paris ne laiſſera pas d'avoir le Mercure longtemps avant qu'il ſoit arrivé dans

AVIS.

les Villes éloignées, mais aussi les Villes ne le recevront pas si tard qu'elles faisoient auparavant. Ceux qui se le font envoyer par leurs Amis sans en charger ledit Guerout, s'exposent à le recevoir toûjours fort tard par deux raisons. La premiere, parce que ces Amis n'ont pas soin de le venir prendre si-tost qu'il est imprimé, outre qu'il le sera toujours quelques jours avant qu'on en fasse le debit; & l'autre, que ne l'envoyant qu'aprés qu'ils l'ont leu, eux & quelques autres à qui ils le prestent, ils rejettent la faute du retardement sur le Libraire, en disant que la vente n'en a commencé que fort avant dans le mois. On évitera ce retardement par la voye dudit Sieur Guerout, puis qu'il se charge de faire les paquets luy-mesme & de les faire

AVIS.

porter à la poſte ou aux Meſſagers ſans nul intereſt, tant pour les Particuliers que pour les Libraires de Province, qui luy auront donné leur adreſſe. Il ſera la meſme choſe generalement de tous les Livres nouveaux qu'on luy demandera, ſoit qu'il les debite, ou qu'ils appartiennent à d'autres Libraires, ſans en prendre pour cela davantage que le prix fixé par les Libraires qui les vendront. Quand il ſe rencontrera qu'on demandera ces Livres à la fin du mois, il les joindra au Mercure, afin de n'en faire qu'un meſme paquet. Tout cela ſera executé avec une exactitude dont on aura tout lieu d'eſtre content.

JANVIER 1692.

IE croy, Madame, que je ne puis mieux commencer ma premiere Lettre de cette nouvelle année que par un Discours que Mr le Comte de Pas Rebenac, Envoyé Extraor-

dinaire de Sa Majesté à Ge-
nes, fit au Doge & au Senat,
le 25 du mois de Novembre
dernier, dans une Audience
publique qu'il eut. Ce Dis-
cours a receu de grands ap-
plaudissemens ; & comme il
en a couru beaucoup de co-
pies, & que mesme on en a
veu icy des exemplaires de
l'Impression de Hollande,
j'ay craint que vous ne m'ac-
cusassiez de manquer à la
promesse que je vous ay fai-
te de vous faire part de tout
ce qu'il y auroit de curieux,
si je me laissois prévenir dans

le ſoin que pourroient avoir vos autres Amis de vous envoyer cette Harangue. En voicy les termes.

SERENISSIME DOGE, & Excellentiſſimes Seigneurs,

Le Roy mon Maiſtre a vû avec une ſatisfaction ſi grande l'attention que vous avez pour tout ce qui peut rendre voſtre conduite agreable à Sa Majeſté, qu'Elle a bien voulu m'honorer de ſes ordres exprés, pour me rendre prés de Voſtre Serenité & de vos Excellences, afin de vous donner en cela un témoignage

plus particulier du gré qu'Elle vous en ſçait, & du reſſentiment qu'Elle en a.

Sa Majeſté m'a commandé en meſme temps de vous faire ſçavoir, que non ſeulement Elle deſire que vos Sujets continuent à joüir dans ſes Ports & dans ſes Etats de toutes les franchiſes & de toute la liberte dont ils ont joüy juſqu'à l'heure preſente, mais qu'Elle a meſme réiteré ſes ordres pour qu'ils y receuſſent toutes les diſtinctions & toutes les faveurs poſſibles, ne voulant pas que rien ſe puiſſe oppoſer à la parfaite intelligence que Sa

Majesté ſouhaite d'établir entre Elle & voſtre Sereniſſime Republique.

Mais quel avantage oſerez-vous vous promettre des diſpoſitions favorables de Sa Majeſté, auſſi longtemps que les alarmes & les inquietudes que le voiſinage d'une cruelle guerre vous donne avec tant de ſujet, vous rendront toutes choſes ſuſpectes, & vous feront regarder vos plus grands biens comme des biens incertains, & dont le cours peut eſtre interrompu d'un moment à l'autre? C'eſt pour cela, Sereniſſime Doge, Excellentiſſimes Sei-

gneurs, que Sa Majesté veut prévenir vos desirs, & qu'Elle m'ordonne de vous faire connoistre la sincerité de ses intentions pour le rétablissement du repos de l'Italie. Il ne tiendra pas à ses soins que la tranquillité n'y soit parfaite, & vous luy verrez toujours donner les mains avec joye à tout ce qui pourra contribuer à la paix & au repos de cette grande partie de la Chrestienté. Les intentions du Roy mon Maistre ont toujours esté les mesmes sur ce sujet. Lors que Mr le Prince d'Orange, à la teste de la Ligue Protestante, entre-

prit de détruire la Religion Catholique, & d'usurper le Trône du Roy son Oncle & son Beau-pere, Sa Majesté se vit obligée de prendre les armes pour soutenir ces deux grandes causes, l'une & l'autre également justes, mais Elle ne fut pas longtemps à reconnoistre avec une évidence entiere que cette Ligue estoit soutenue par une autre Puissance considerable, & ainsi la guerre avec l'Empereur devint necessaire. Ce fut alors que Sa Majesté mit toute son attention à empêcher que ce feu, qui embrasoit déja une grande partie de

l'Europe, ne s'étendiſt à toutes les autres, & particulierement chez les Princes Catholiques, que ſa pieté ſembloit devoir porter à une union parfaite entre-eux, pour s'oppoſer avec plus de force au malheur dont elle eſtoit menacée. Elle propoſa donc au Roy Catholique tous les moyens les plus propres à conſerver la Paix. Ce fut en vain, & il n'y en eut aucun qui puſt eſtre approuvé. Enfin, pour ne rien obmettre de ce qui pouvoit faire connoiſtre la droiture de ſes intentions, Elle luy offrit de conſerver du moins la Treve dans le

Continent de l'Espagne & dans l'Italie, mais cette proposition fut rejetée comme les autres, & toute la terrre peut juger par là qu'autant que les sentimens du Roy mon Maistre estoient portez au repos de l'Italie, autant ceux de la Maison d'Austriche en estoient-ils éloignez. Toutes les particularitez de cette negotiation, & les Memoires qui en ont esté presentez, en sont des preuves incontestables. L'honneur que j'avois en ce temps là d'estre Ambassadeur Extraordinaire de Sa Majesté en Espagne, me met en estat de vous en donner une

connoissance parfaite.

Dans cette conjoncture, le Roy mon Maistre estoit porté par son affection pour les Princes d'Italie, & par son propre interest à s'opposer au dessein ambitieux que la Maison d'Austriche a fait paroistre dans tous les temps, de joindre aux grands Estats qu'elle possede ceux de ses Voisins, & établir sur tous les autres une autorité qui la rende un jour l'arbitre, ou plûtost la Souveraine de l'Italie. Sa Majesté voyoit encore avec peine que cette union toujours parfaite entre l'autorité pretendue des En-

pereurs sur les Etats de l'Italie, & les interests particuliers de l'Espagne, se faisoit déja sentir par la démolition violente de Gastalle dans le pays d'un Prince libre, & par les subsides que sous differens pretextes l'Empereur exigeoit de quelques autres; mais le Roy mon Maistre esperoit que la tranquillité, dans laquelle il demeuroit en ces Pays-cy osteroit à ses Ennemis tout sujet de mouvemens & de nouvelles entreprises, lors que Sa Majesté vit clairement que la force seule pouvoit s'opposer à ce succés des desseins de la Maison

d'Austriche. Cette Maison aimoit mieux abandonner en quelque sorte la guerre de Hongrie & celle du Rhin, que de ne point profiter d'une conjoncture qui luy paroissoit si favorable, & qu'on luy voit rechercher depuis prés de deux Siecles avec une si grande attention, & enfin elle croyoit la France suffisamment occupée par ce grand nombre d'Ennemis qu'elle luy avoit attirez de toutes parts.

La Maison d'Autriche n'ignoroit pas la promptitude avec laquelle on a veu dans tous les temps que les Rois Tres-Chrétiens

ſont accourus au ſecours des Eſtats dont elle a voulu opprimer la liberté, & elle ſçavoit que le Roy mon Maiſtre y viendroit avec de plus grandes forces qu'aucun des Rois ſes Predeceſſeurs. Il ne falloit donc plus, pour ſe rendre Maitreſſe abſoluë de l'Italie, que luy en fermer les paſſages, & elle ſe flattoit d'un ſuccés aſſeuré dans ſon deſſein, par le bon-heur qu'elle a eu depuis peu de faire entrer dans ſes intereſts un Prince, que le Roy mon Maiſtre avoit toûjours regardé avec tant de raiſon comme un proche Parent, & dont

l'alliance devoit dans tous les temps estre toûjours assurée pour luy.

Ce fut donc pour prevenir des suites si facheuses, que Sa Majesté se vit obligée de faire passer en diligence un Corps de Troupes dans le Piedmont. Elle demande à Monsieur le Duc de Savoye des seuretez convenables. Ce Prince les ayant refusées, la guerre s'est allumée par une suite inevitable, & vous scavez si elle peut jamais estre que tres-funeste à la liberté de l'Italie. C'est à vostre prudence, & à vos grandes lumieres, Serenissime Doge,

Excellentissimes Seigneurs, à pren-
dre les voyes les plus propres pour
en prevenir les consequences, &
c'est sur ce sujet que j'ay eu l'hon-
neur de vous dire que Sa Ma-
jesté donnera les mains à tout ce
qui luy sera proposé de raisonna-
ble, & qu'Elle vous accordera
en mesme temps tous les secours
qui dependront de sa puissance.
Elle vous declare qu'Elle ne veut
que vostre repos, la tranquillité
de vostre Pays, & l'entiere li-
berté de vostre Commerce. Elle a
lieu de croire en mesme temps,
que vous contribuerez par tout ce
qui dependra de vous à une chose

dont l'avantage est tout entier pour vostre Serenissime Republique, que vous vous garderez sur tout d'appuyer par des subsides, contributions, prests d'argent, quartiers, & autres secours, soit directement ou indirectement, l'ambition de ceux qui ne vous le demandent qu'autant qu'ils le trouvent necessaire pour mieux opprimer vostre liberté. Ce seroit employer vos forces à vostre propre destruction, & contribuer vous-mesmes au plus grand des malheurs, dont vous puissiez estre accablez.

Quelle douleur n'auroit pas le

Roy mon Maiſtre, dont les ſentimens vous ſont ſi favorables, s'il eſtoit obligé d'en changer, & de regarder voſtre Sereniſſime Republique comme une ſource dans laquelle ſes Ennemis trouveroient une augmentation de forces contre luy & contre vous-meſmes? Vos intereſts ſont communs en cela. Suivez les conſeils ſalutaires que mon Maiſtre vous donne. Ses Ennemis ne cherchent que voſtre deſtruction & voſtre ruine; il ne veut que vôtre bien & vos avantages. Profitez d'une diſpoſition ſi favorable. Sa Majeſté ne vous deman-

de point d'engagemens particuliers si vous ne les jugez pas necessaires vous-mesmes, mais exemptez-vous du joug que ses Ennemis cherchent à vous imposer. N'apprehendez point leurs menaces. Ils n'ont de forces veritables que la crainte qu'ils ont le secret d'inspirer aux foibles. Prenez seulement une resolution ferme de conserver vostre repos & vostre liberté, & si vous avez besoin de secours, le Roy mon Maistre m'ordonne de vous en offrir de si puissans par Mer & par Terre, que vous y pourrez connoistre en mesme temps, & la

la ſincerité de ſon affection pour vous, & l'utilité d'une protection & d'une amitié auſſi precieuſe qu'eſt celle de Sa Majeſté.

Vous avez eu raiſon, Madame, de vous étonner de l'Article de ma Lettre de Novembre, où en vous parlant de Mr l Abbé d'Auvergne, *le Tour.* receu Chanoine dans l'Egliſe de Straſbourg, je vous ay marqué qu'il y en avoit ſeulement deux Capitulaires. J'ay voulu vous dire douze, & je ſuis bien-aiſe d'avoir aujourd'huy à reparer une erreur de

plume, qui me donne lieu de vous apprendre des choſes plus particulieres de cet illuſtre Chapitre. Je vous ay auſſi parlé fort improprement, en vous diſant que Mr l'Abbé d'Auvergne a eſté nommé Chanoine de Straſbourg par Sa Majeſté. Il eſt vray qu'il doit en quelque façon ce Canonicat au Roy, qui eſtant devenu maiſtre de cette importante Place, a mis en eſtat d'en obtenir de ſemblables, tous ceux de ſa Cour qui ſont d'une aſſez haute naiſſance, pour faire les preuves dont

aucun Chanoine ne ſçauroit ſe diſpenſer ; mais ce Monarque, équitable en toutes choſes, ne s'eſt point voulu attribuer le droit des élections. On continuë à les faire ſuivant l'ancien uſage; & comme il ſe preſente toujours pluſieurs Sujets lors qu'il vaque quelque place, ſi les preuves de tous ceux qui y pretendent ſe trouvent valables, celuy qui a le plus d'Amis dans le Chapitre, eſt receu Chanoine Domiciliaire. Ces Chanoines Domiciliaires ſont ceux qui n'ont point de voix en Chapitre,

comme qui diroit, *Petits Seigneurs*, parce que la Coutume du Pays eſt de traiter les Chanoines Capitulaires de *Monſeigneur*, à cauſe de la grande naiſſance dont ils ſont tous. Ainſi les uns ſont *Domini*, & les autres *Domiciliarii*; ſi l'on n'aime mieux dire que ces derniers ont ce nom, *quaſi domi ſedentes*, parce que ne pouvant avoir aucun revenu, ils ſe tiennent chez eux; & qu'aſſiſtant à l'Office, ils y aſſiſtent *gratis*. Il n'y a en tout que vingt quatre Chanoines, douze Capitulaires, & douze

Domiciliaires. Voicy les noms des uns & des autres, que vous ne ſerez pas fachée de ſçavoir. Les Capitulaires ſont

Mr le Prince de Naſſau, Grand Prevoſt.

Mr le Comte de Leveſtein

Abbé de Murbach.

Mr le Comte de Hohen.

Mr le Comte Alexandre de Salm Jollern.

Mr le Comte Erneſt de Mandrecheit.

Mr le Comte Maximilien de Mandrecheit.

Mr le Comte Charles de Rekeim.

Mr le Comte Guillaume de Salm.

Mr le Comte François de Rekeim.

Mr le Comte Jean de Levestein.

Mr le Prince Henry Ozuvald d'Auvergne.

La douziéme place Capitulaire est vacante ; aussi y a-t-il treize Domiciliaires; sçavoir.

Mr le Prince Antoine de Neubourg.

Mr le Comte de Konigseg l'Ainé.

Mr le Comte de Konigseg le Cadet.

Mr le Comte de Mandre-
cheit - Blankenen, l'Ainé.

Mr le Comte de Fustemberg Meskirk.

Mr le Comte de Truchsez.

Mr le Comte de Mandre-
cheit Blankenen, le Cadet.

Mr le Landgrave de Hesse.

Mr le Prince Clement de Baviere, Electeur de Cologne.

Mr le Prince de Talmond *la Trémoüille.*

Mr le Prince de Rohan, l'Ainé.

Mr le Prince de Rohan, le Cadet.

Mr le Prince Frederic d'Auvergne.

Ces Canonicats sont électifs, & ce qui s'observe dans l'élection est un reste de l'ancienne discipline, qui est gardée mesme dans les grandes Eglises d'Allemagne; mais pour n'estre pas à la nomination du Roy, ils ne laissent pas d'estre tous, aussi-bien que l'Evesché de Strasbourg, de la fondation des anciens Rois de France. La plus commune opinion est que Clovis fit le premier bâtir l'Eglise de Strasbourg, mais que Dagobert fonda l'Evesché & le Chapitre. Il y a eu cependant des Evesques

de Strasbourg avant Dagobert, puis que vers l'an 350. S. Amand se qualifia Evesque de Strasbourg. On pourroit dire pour accorder ces deux sentimens, que l'Evesché estoit établi longtemps avant Dagobert; mais que ce Roy par les grands biens qu'il y fit en fut estimé le veritable Fondateur. Tout est plein dans l'Alsace de fondations illustres, qui sont autant de preuves, non seulement de la domination de nos anciens Rois sur ce Pays, mais aussi de leur pieté & de leur magnificence.

Le zele du Roy ne s'eſt pas borné à rétablir la Religion Catholique dans Straſbourg, on le voit encore éclater de jour en jour par le ſoin qu'il prend de l'étendre. Ce Prince y a établi une Maiſon de Jeſuites, où ſont quarante Seminariſtes qui apprennent la Langue Allemande, & toutes les autres choſes qui ſont neceſſaires à de parfaits Eccleſiaſtiques. Cette Maiſon ſera une des plus conſiderables que ces Peres ayent en Europe, & je puis même ajoûter des plus utiles, à cauſe du grand nom-

bre d'Heretiques Lutheriens & Calviniſtes dont le Pays eſt remply. Le Peuple y eſt bon naturellement, & ſe laiſſe toucher par l'exemple plus qu'aucun autre. Au commencement du dernier Siecle, un Eveſque de Straſbourg qu'on croit eſtre Guillaume III. officia dans la Cathedrale en habits Epiſcopaux. L'Hiſtorien qui le rapporte, remarque que plus de cent années auparavant aucun Eveſque n'y avoit officié, ny fait nulle fonction d'Eveſque, & que le Peuple alla à cet Office, comme il

auroit couru pour voir un mi-
racle. Depuis ce temps-là, la
meſme choſe n'eſt point arri-
vée, & comme en trois Sie-
cles on n'a vû qu'un ſeul Eveſ-
que officier à Straſbourg, il ne
faut pas s'étonner ſi l'Hereſie
a fait de ſi grands progrés
dans un lieu où tant d'Enne-
mis de la veritable Religion
ont répandu leurs erreurs. Si
Mr le Cardinal de Furſtem-
berg pouvoit trouver à Straſ-
bourg une entiere ſeureté, la
ſatisfaction qu'on auroit à le
voir officier, contribueroit
ſans doute à la converſion

d'un grand nombre d'Hereti-
ques.

Je vous envoye une réponse au Traité des Vapeurs de Mr de la Broſſe, dont je vous fis part dans ma Lettre d'Octobre. Elle eſt de Mr Chays, Medecin du Bourg Saint Andeol en Vivarets. Vous ſerez bien aiſe de voir le pour & le contre.

RE'PONSE
A la Lettre d'un Philoſophe, touchant la Maladie des Vapeurs.

A Mademoiſelle de Scudery.

J'Ay eſté ſurpris, Mademoiſelle, qu'un Philoſophe de nos jours, infecté d'Hereſie en matiere de Medecine, vous ait adreſſé une Lettre que j'ay veuë dans le Mercure du mois d'Octobre, pour vous perſuader ſes opinions erronées, au

préjudice de la veritable doctrine. Je ſçay bien que tous les Hereſiarques ont une pratique ſemblable à la ſienne, en voulant perſuader aux perſonnes de credit & d'autorité leurs nouvelles opinions, afin de les faire enſuite gliſſer plus facilement dans l'eſprit du Public; mais comme je ſçay que vous vous plaiſez à écouter la verité en toutes choſes, je n'ay point douté que vous ne receuſſiez favorablement ce que j'ay à vous dire contre des opinions qui ſe refutent aſſez d'elles-meſmes.

Si ce Philosophe avoit du-
moins eu quelque veneration
pour l'antiquité, & n'eust
point dechiré la reputation
du Divin Hypocrate, & de
tant de Grands Hommes qui
l'ont imité, il n'auroit peut-
estre point donné occasion à
luy répondre, mais comme
il s'en prend & aux Anciens
& aux Docteurs modernes de
la Faculté, & qu'il veut ab-
batre par là tous les fonde-
mens de la Medecine, pour
establir ses sentimens sur leurs
ruines, je n'ay pu me dispenser
de luy répondre, pour luy

prouver par de bonnes raiſons appuyées ſur l'experience, que tout ce qu'il a avancé n'eſt à proprement parler qu'une chimere & une illuſion.

Il eſt certain que les vapeurs cauſent beaucoup de ſympromes au Corps humain, & ſur tout dans le ſiecle ou nous ſommes, puiſque c'eſt preſentement une maladie à la mode, & que bien des perſonnes, tant de l'un que de l'autre ſexe, en ſont attaquées. Cela donne lieu de croire que les ſaiſons, les climats differens,

& les revolutions des années nous causent souvent des maladies differentes, mais quoy que ce mot de vapeurs soit un mot vague & general qui comprend en soy beaucoup de differens symptomes, & qu'elles soient produites, tantost par les hypocondres, tantost par l'estomach, & tantost par les mouvemens & les indispositions de la Mere, & mesme par beaucoup d'autres parties du corps, ce Philosophe neantmoins veut, que tous ces symptomes differens, qui sont compris sous le nom

de Vapeurs, ne partent que d'une meſme ſource, & d'un eſtomach foible & depravé. Il donne le nom de cette maladie à celle de l'affection hypocondriaque ; & veut faire comprendre par là, que tous ceux qui ſont atteints de vapeurs ſont infectez de cette maladie, & qu'on n'oſe la nommer ainſi, à cauſe que ce nom a quelque choſe d'ignominieux.

Il veut enſuite que ces mêmes vapeurs, que les Medecins ſuppoſent eſtre engendrées dans le bas ventre, ne

puiſſent en aucune maniere, monter ny au Cerveau, ny à la Poitrine, ny aux autres parties ſuperieures, & ainſi il veut prouver que les Medecins ſont dans l'erreur, de donner le nom de vapeurs à tous ces ſymptomes differens, que nous voyons arriver tous les jours aux Femmes qui ſont ſujettes à la Mere, & aux hommes auſſi qui ſont atteints de beaucoup de maladies, qui ſont cauſées par les vapeurs.

Il allegue pour ſes raiſons, que les vapeurs qui s'élevent du bas ventre, ne peuvent

monter au Cerveau, à cauſe des obſtacles qu'elles trouvent en chemin, comme ſont le diaphragme, & la plevre, & tous les autres obſtacles qu'il rapporte ; mais s'il veut n'eſtre point prevenu de ſes ſentimens, comme les Medecins le font des leurs, à ce qu'il dit, & ne s'attacher pas auſſi fortement à ſon opinion, que les Turcs font à leur Alcoran, je puis aiſément le detromper, & luy faire voir qu'il eſt dans l'erreur luy-meſme.

Il rapporte que nos Anciens

Docteurs soustiennent que l'Epilepsie sympathique provient des parties basses, & Galien dans le livre 3. des lieux affectez chap. 7. rapporte qu'un jeune homme estant atteint d'une Epilepsie Sympathique, lors que le Paroxisme l'attaquoit, sentoit monter, à ce qu'il disoit, comme un vent froid, de la Jambe à la Cuisse, & de la Cuisse consecutivement par les autres parties, jusques au Cerveau, & qu'il estoit ensuitte attaqué de ce fâcheux symptome. Ce Philosophe qui est de bonne

foy, avouë du moins que ſi ce n'eſt pas une vapeur, qui cauſoit l'accident de ce jeune homme, c'eſtoit, à ce qu'il dit, une humeur maligne, qui ſe gliſſoit par les parties du corps de ce Malade, & qui luy cauſoit l'Epilepſie. Mais je croy qu'il devroit bien avouër qu'une vapeur qui eſt plus ſubtile qu'une humeur, peut bien paſſer par les meſmes endroits que l'humeur paſſera, & ſur tout puiſque cela eſt autoriſé par le Malade, qui diſoit ſentir comme un vent froid qui luy mon-

roit de la Jambe jusques au Cerveau. Cet argument doit paroistre sans replique, puisque qui reçoit le plus, peut bien recevoir le moins.

Mais comme il ne veut point adherer aux opinions & aux autoritez de nos Docteurs, & qu'il ne s'attache qu'à ses idées particulieres, je ne veux me servir ny d'aucune autorité, ny d'aucune preuve d'Hypocrate ny de Galien. Je veux seulement le convaincre par des raisons & des experiences fort sensibles, & que tout le monde puisse

puisse comprendre, ce qui pourtant devroit m'obliger à ne point disputer avec luy, parce qu'il nie les principes de la Philosophie dont il fait profession. *Contra negantem principia, non est disputandum.*

Je luy demande donc, d'où vient que ceux qui boivent du vin plus qu'à l'ordinaire, sentent bien-tost aprés avoir beu troubler l'œconomie de leur Cerveau, & qu'ils perdent en peu de temps l'usage de la raison. Le vin cependant reste dans leur estomach, ou dans leurs intestins. Je

croy qu'il devroit avoüer de bonne foy, que c'eſt la vapeur du vin, qui penetrant facilement le Diaphragme, la Plevre, & les autres obſtacles qu'il propoſe, va directement pervertir les fonctions de l'eſprit animal, & fait ſouffrir aux Beuveurs la depravation qui ſe fait dans leur Cerveau pendant leur debauche; ou bien cette meſme vapeur ſe gliſſant dans les Veines & dans les Arteres, contre le ſentiment du Philoſophe, va attaquer directement le Cerveau. Ce qui prouve forte-

ment ce que je viens de dire, c'eſt qu'on a veu des perſonnes, qui eſtant entrées dans une Cave, où les cuves étoient remplies de vin nouveau, la vapeur ſeule de ce vin les a entierement enyvrées, quoy qu'elles n'euſſent pourtant pas beu. Ainſi il peut comprendre que les vapeurs agiſſant ſi fortement, quoy qu'elles viennent du dehors, elles doivent agir avec plus de violence lors qu'un homme a fait la débauche, parce qu'elles agiſſent au dedans.

Les Femmes qui ſont ſi ſou-

vent attaquées des Vapeurs de Mere, nous fournissent encore un exemple, & une preuve incontestable, contre le sentiment du Philosophe. Car en effet, si c'estoit une matiere qui se portast des parties basses si facilement dans le Cerveau, pour leur causer des convulsions, & les autres accidens qui depravent les fonctions animales, pourquoy ces mesmes accidens passeroient-ils si vîte, & pourquoy arriveroient-ils si inopinement? Ce n'est que le propre des vapeurs de changer si fa-

cilement d'une partie à l'autre, & de cauſer des accidens, qui ſont ſi faciles à naître, & ſi faciles à terminer.

Que ſi le Philoſophe veut que ce ſoit la malignité de l'humeur qui ſe trouve corrompuë dans les parties baſſes qui ſe communique par le moyen de la circulation, ou autrement, dans la capacité du Cerveau, pourquoy une vapeur qui s'exhalera de cette matiere corrompuë, ne pourra-t-elle pas faire le meſme effet avec plus de diſpoſition & de promptitude?

Si je voulois encore pousser la chose plus avant, l'exemple du Mercure me fournit une occasion fort propre à le faire revenir de ses sentimens. Je sçay par experience, qu'ayant fait frotter plusieurs fois d'un onguent fait avec ce mineral, la plante des pieds de ceux qui sont atteints des maladies Veneriennes, le Mercure ne manque point de monter par les parties internes, jusque dans le Cerveau, sans que le Diaphragme, la Plevre, ny le Mediastin l'en empeschent, quoy que de sa

nature ce mineral ſoit des plus peſans, & qu'il tende naturellement en bas, par ſon propre poids; & ce qui nous prouve qu'il monte juſques au Cerveau, c'eſt qu'il y produit des ſymptomes qui ne ſont propres qu'à cette partie, & qu'en mettant quelque piece d'or dans la bouche, le Mercure ne manque pas de s'y attacher. Ainſi nous pouvons conclure & le Philoſophe auſſi, que les vapeurs qui ſont plus legeres que ce mineral, peuvent bien monter juſques au Cerveau, puis qu'elles ten-

dent naturellement en haut ; & qu'elles ne vont jamais en bas, que par impulsion & par violence Il est si vray que nostre corps est tout perspirable, suivant le sentiment de nos Docteurs, & que toutes les parties ont une fort grande communication & connexion entre elles, qu'il faut n'estre point Medecin pour en douter ; & ainsi les vapeurs qui s'esleyent d'une matiere maligne, causent en nous par cette intime communication & connexion, bien des symptomes differens, suivant le

degré de corruption, & ſuivant les parties où elles s'attachent, ſans qu'elles puiſſent trouver des obſtacles aſſez forts pour les empeſcher de monter.

Si nous conſiderons auſſi une eſpece d'Hydropiſie que nous appellons Timpanite, & qui eſt produite par des vents & des vapeurs, qui ſont contenus dans la capacité du ventre, il faut ſuivant ſon hypotheſe, que ces meſmes vapeurs paſſent au travers des inteſtins, & au travers des cinq tegumens, lors que le

Malade vient à guerir, pour pouvoir estre dissipées; & cependant le Diaphragme ny la Plevre ne sont pas de plus forts obstacles que ceux que je viens de rapporter.

Et si dans la fausse Pleuresie, qui n'est le plus souvent produite que des vapeurs & des vents, on voit d'ordinaire que par l'application des topiques qui ouvrent les pores, ces mesmes vapeurs sont dissipées par insensible transpiration, en perçant les cinq tegumens, elles pourront bien aussi passer au travers du Dia-

phragme, qui n'eſt pas plus épais que les cinq tegumens, & ſi l'on eſt convaincu que la matiere purulente, qui s'eſt trouvée dans lapoitrine, s'eſt quelquefois évacuée par les urines, ſans que l'Anatomie ait trouvé juſqu'icy aucun conduit par où le pus ait pû paſſer juſque dans les reins, il eſt immanquable que les vapeurs, qui ſont & plus tranſpirables & plus legeres, pourront bien ſortir de la poitrine, & ſe frayer une voye dans le cerveau, ſans qu'aucun obſtacle les arreſte, puis que le

pus en eſt bien ſorty, tant il eſt vray que noſtre corps eſt tout tranſpirable.

Pourquoy le ſage Ouvrier de la Nature auroit il donné à nos corps tant de millions de pores, ſi ce n'eſt pour en faire ſortir les vapeurs ſuperfluës, qui s'exhalent continuellement, & qui ſont quelquefois apparentes aux ſens, comme nous le voyons à ceux qui ſuent, dont il ſort une fumée ſemblable à celle qui ſort d'une marmite, & qui n'eſt autre choſe qu'une vapeur; & s'il arrive que nous ne voyions

ſortir aucune vapeur de nos corps, c'eſt qu'elles ſont imperceptibles. Que ſi le Philoſophe vouloit eſtre convaincu par experience qu'il en ſort continuellement du ſien, il n'auroit qu'à s'expoſer devant un miroir, & y reſpirer contre, & il verroit par les petites gouttes d'eau qui s'y attachent, que ce qui ſort de ſes poumons n'eſt autre choſe qu'une vapeur qui ſe condenſe, & qui s'attache contre le miroir, quoy que pourtant la vapeur qui ſort de ſes poulmons ſoit imperceptible.

Il doit eſtre perſuadé qu'il s'exhale toujours des vapeurs de toutes les parties de noſtre corps, comme j'ay déja montré, & que ces vapeurs trouvent en nous aſſez de conduits pour monter juſques au cerveau, & dans les autres parties; mais lors qu'elles partent d'une matiere qui n'eſt ny alterée, ny corrompuë, elles ne produiſent en nous aucun ſymptome qui ſoit fâcheux. Que s'il arrive quelquefois que les vapeurs dépravent les fonctions, comme nous voyons aux Femmes qui

ſont ſujettes à la Mere, à ceux qui ſont ſujets à l'affection hypocondriaque, & à bien d'autres, dont les vapeurs alterent la ſanté, c'eſt que les meſmes vapeurs parrent d'une matiere corrompuë & altérée.

Nous ne devons point douter que les vapeurs ne ſoient la cauſe de beaucoup de maladies qui nous arrivent, & qui cauſent en nous des accidens extraordinaires, puis que nous voyons meſme qu'elles cauſent dans tout l'Univers tant de choſes ſurprenantes.

Ne voyons-nous pas que la pluye, le tonnerre, la gresle, les tremblemens de terre, & les choses mesme les plus naturelles, & qui nous sont le moins apparentes sont formées par des vapeurs ? Comment pourrions-nous sentir l'odeur d'une rose si ce n'est par la vapeur qui s'exhale de cette fleur ? Je rapporte seulement cet exemple, afin qu'on juge de tout ce qui se fait dans la Nature par le moyen des vapeurs; & peut-estre Descartes n'auroit-il pas mal fait de donner le nom de vapeur à

ſes atomes & ſes corpuſcules ; mais parce que c'eſtoit un mot dont l'ancienne Ecole ſe ſervoit, il a voulu déguiſer ſa doctrine en changeant ſeulement de terme, & la rendre ainſi particuliere, quoy que d'ailleurs ces changemens de termes n'en puiſſent jamais apporter, & ne ſervent qu'à cauſer de l'admiration en faveur de ceux qui les inventent ; car enfin qu'eſt-ce qu'une vapeur ſinon des atomes & des corpuſcules de mille ſortes de figures, & qu'eſt-ce que des atomes &

des corpuſcules, qu'un amas de ces petits corps qui compoſent la vapeur?

Je reviens à l'affection hypocondriaque, à laquelle le Philoſophe rapporte la cauſe de toutes les vapeurs, comme ſi les Femmes qui ſont ſujettes aux maladies hyſteriques, n'avoient point d'autres cauſes de leurs vapeurs que celle de l'affection hypocondriaque. On pourroit bien conclurre, ſi on vouloit ajoûter foy à ſes ſentimens, que l'affection hypocondriaque eſt bien frequente & bien à la

mode, puis que nous voyons tant de Femmes sujettes aux vapeurs de Mere.

Mais si nostre Philosophe vouloit bien reconnoistre une autre cause de l'affection hypocondriaque que celle de la foiblesse d'estomac, il pourroit aussi en mesme temps en attribuer une autre aux vapeurs des Femmes que celle de l'affection hypocondriaque; car si la foiblesse d'estomac estoit la seule cause de l'affection hypocondriaque, tous ceux qui ont une foiblesse d'estomac, comme il arrive à ceux

qui ſont atteints de la Lienterie, & de la Leucophlegmatie, auroient des ſymptomes encore plus forts que ceux qui ont l'affection hypocondriaque, ce qui n'arrive pourtant pas. Il devroit reconnoiſtre, comme font tous les habiles Medecins, qu'il y a une autre cauſe de cette maladie, qui eſt une melancolie atrabilaire qui eſt contenuë dans les hypocondres (c'eſt pour cela qu'on appelle cette Maladie hypocondriaque) & qui eſt la cauſe principale de tous les ſymptomes qui en procedent;

& ce qui fait qu'on a quelque eſpece d'horreur pour cette maladie, c'eſt qu'elle affecte le plus ſouvent le cerveau, & déprave quelquefois la raiſon, & tout cela par le moyen des vapeurs qu'elle y éleve en ſe fermentant: ce qui eſt confirmé par l'évacuation du ſang melancolique qui ſe fait par les Veines hemorrhoïdales qui profite immanquablement à cette maladie.

Noſtre Philoſophe combat fort la chaleur d'entrailles dans cette maladie, quoy qu'il convienne pourtant qu'il

peut y en avoir quelque fois, mais il dit auſſi que cette chaleur d'entrailles provient immediatement de l'indigeſtion d'eſtomac, auſſi bien que la deſſiccation des excremens, comme ſi l'humide devoit deſſecher, & la chaleur raſfraichir ; & pour luy faire voir par une ſeule experience, que c'eſt la chaleur contre nature qui eſt dans le corps qui échaufe & qui deſſeche les excremens, il n'a qu'à prendre un linge trempé dans de l'eau commune, & l'appliquer enſuitte ſur une partie

qui ſera atteinte d'une Here-
ſipelle, & il verra par là, que
le linge ſe deſſechera plûtôt
que ſi on l'appliquoit ſur une
autre partie qui ſe trouveroit
ſaine. A plus forte raiſon la
chaleur contre nature deſſe-
che les excremens qui ſe trou-
vent dans le Corps, où elle
agit avec plus de force, puis
qu'elle deſſeche ſi fort les hu-
mides qu'on luy oppoſe aux
parties externes. Je ne puis pas
croire qu'un homme ſoit ca-
pable de former une ſembla-
ble hypotheſe, de vouloir fai-
re comprendre que la chaleur

rafraiſchit, & que l'humide deſſeche; c'eſt ce que nous n'avons point encore veu.

Il dit encore que s'il y avoit un feu dans les Inteſtins capable de deſſecher les excremens fecaux, il eſt conſtant qu'il deſſecheroit auparavant les Inteſtins, car on ne peut jamais deſſecher une ſubſtance humide, dans un vaiſſeau humide, que le Vaiſſeau ne ſoit préalablement deſſeché. Voila ſes propres termes, mais s'il prenoit garde que les Inteſtins ſont toûjours humectez par le ſuc nutritier qui

y eſt porté pour leur nourri-
ture, & pour leur accroiſſe-
ment, il demeureroit d'ac-
cord que les excremens ſe
doivent deſſecher, & non les
Inteſtins, parce que les ex-
cremens n'ont point de vie,
& ne reçoivent aucune nour-
riture pour les humecter. Le
Soleil deſſechera bien pluſtoſt
une branche d'un Arbre qui
ne recevra point de nourritu-
re de ſes racines, qu'une autre
branche qui reçoit ſa nourri-
ture du tronc & de ſes raci-
nes.

Quelle erreur de s'imaginer

que ce qui échauffe ou deſſe-
che ceux qui ſont atteins d'u-
ne fievre ardente, ou d'une fie-
vre hectique, n'eſt autre choſe
qu'une foibleſſe d'eſtomach,
ou une indigeſtion ! J'ay veu
de jeunes gens atteints de la
fievre hectique fort échaufez,
& fort extenuez, qui man-
geoient & qui beuvoient
mieux que moy, & dont l'eſ-
tomach faiſoit fort bien ſa
fonction. On devroit conclu-
re comme fait noſtre Philoſo-
phe, qu'il faudroit échaufer
& deſſecher dans ces maladies.
Cependant j'en ay veu guerir

plusieurs par le seul usage du lait, qui n'est pas fort propre pour fortifier l'estomach. Je n'aurois jamais fait si je voulois combatre tout ce qu'il rapporte touchant les Maladies des Vapeurs. C'est ce qui demanderoit plustost un volume qu'une Lettre. Je suis pourtant fort obligé, Mademoiselle, à la Doctrine nouvelle du Philisophe, puis qu'elle m'a procuré l'honneur de vous adresser cette response, & de vous asseurer que je suis avec beaucoup de veneration, Vostre tres, &c.

Le 22. de Novembre, jour où l'on celebre la Feste de Sainte Cecile, Mademoiselle de Briançon, Fille de Messire Jean Baptiste de Briançon, Seigneur de Varce, & de Dame Marie de Vachon, prit l'habit de Religieuse au Monastere de Mont Fleury auprés de Grenoble. Ce Monastere fut fondé en 1340. pour des Filles de qualité par Humbert II. dernier Dauphin de Viennois. Mr Allard, ancien President en l'Election de Grenoble, a donné au public l'Histoire de ce Prince, & a

fait l'Eloge de cette Maiſon. Il a auſſi compoſé la Genealogie de celle de Briançon, originaire de la Tarentaiſe en Savoye, qu'elle a gouvernée autrefois independamment, aprés la décadence du Royaume de Bourgogne. Les pratiques d'Heraclius qui en étoit Archevêque, ayant obligé un Comte de Savoye d'en ſortir vers l'an 1082. Aimeric de Briançon fut contraint de ceder à la force, & de quitter ſon petit Etat au Comte, qui luy donna par Traité & en échange la Terre de Belle-

combe, qui estoit alors la der-
niere place de la Savoye, li-
mitrophe du Dauphiné, &
qui l'est aujourd'huy de cette
Province du costé de la Sa-
voye, & à une petite lieuë de
Montmelian. Humbert de la
Tour, premier du nom, l'ac-
quit en 1289. d'un autre Ai-
meric de Briançon, descendu
par six Generations de ce pre-
mier Aimeric, & le Dauphin
luy donna la Terre de Varce
que cette Famille possede en-
core aujourd huy. Mademoi-
selle de Briançon qui vient
de se faire Religieuse, &

dont le Pere fait la dixhuitié-
me Generation depuis le pre-
mier Aimeric, porte le nom
d'Honorade, d'Honorade
Prunier, son Ayeule mater-
nelle, & celle-cy le portoit
d'Honorade Juniane, son
Ayeule paternelle, Epouse
d'Artus de Prunier, second
du nom, qui fut premier Pre-
sident au Parlement de Gre-
noble, & en celuy de Pro-
vence, & qui a esté l'Ayeul
paternel de Nicolas de Pru-
nier, Marquis de Virieu, Sei-
gneur de Saint André, au-
jourd'huy premier President

au Parlement de Grenoble ; qui commande en Dauphiné en l'abſence du Gouverneur & du Lieutenant General : & qui a eſté Ambaſſadeur à Veniſe. C'eſt un homme d'un tres-grand merite, & dont la ſageſſe & la vertu ſont connuës de toute l'Europe. Le même Mr Allard a compoſé auſſi la Genealogie de cette Maiſon, venuë d'Anjou, & dont la branche ainée a fini par Marie Prunier, Femme de Pompone de Bellievre, Chancelier de France, & Mere de Marguerite de Bellievre,

Biſayeule maternelle de la Religieuſe dont je vous parle, & Mere de Mr le Marquis de Virieu. Prunier porte *de Gueules à la Tour d'argent, donjonnée d'une autre Tour de meſme, le tout crenelé, maconné & portillé de Sable.* Briançon porte *d'Azur à la Croix d'Or.*

Voicy un Sonnet qui a eſté fait pour une autre perſonne qui a depuis peu renoncé au monde, & pris l'Habit de Religieuſe.

A MADAME DU B.

SONNET.

PEU sçavent comme vous quiter la Creature,
Ne trouver dans le monde aucun estat heureux,
Renoncer au plaisir par de penibles Vœux,
Et soûmettre à l'esprit la loy de la nature.

On peut s'accoutumer à souffrir sans murmure,
A n'avoir pour son corps qu'un mépris genereux;
On peut des biens créez fuir l'appas dangereux,

Mesme à sa liberté preferer la closture.

S

Mais n'éprouver jamais de trouble
interieur,
D'un Objet qui nous plaist dêtacher
tout son cœur,
Et n'oser pas aimer ce que l'on trou-
ve aimable.

C

Cette austere Vertu me doit faire
trembler,
Et je sens qu'il faudroit pour en
estre capable,
Ou ne pas vous connoistre, ou bien
vous ressembler.

Je ne vous préviendray point sur les Vers qui suivent. Vous verrez en les lisant s'ils ont le tour fin que vous

ſouhaitez dans les Ouvrages de cette nature. L'Auteur y fait un agreable reproche à un Cavalier, qui ayant pris de l'amour pour une jolie Perſonne, s'eſtoit tellement abandonné à ſa paſſion, qu'il avoit ceſſé de voir ſes Amis.

STANCES.

QVoy, faut-il que pour eſtre Amant
Vous n'ayez relâche ny tréve,
Et parmy tant de jours que l'amour nous enleve,
L'amitié ne peut-elle obtenir un moment?
Que je plains voſtre ſervitude!

Quelle qu'en ſoit la cauſe, & quel
qu'en ſoit le prix,
Des Corſaires d'Alger jamais Chré-
tien ſurpris
Ne trouva de Patron plus rude.

§

Ces termes vous ſemblent trop
forts,
Et cachant à tous voſtre chaiſne,
Vous oſez vous parer d'une liberté
vaine,
Quand le poids de vos fers vous fait
courber le corps.
Que vous ſert de faire le brave,
Et l'homme invulnerable, eſtant percé
de coups?
Le cœur, le corps, l'eſprit, tout eſt
captif chez vous.
En eſt-ce aſſez pour eſtre eſclave?

§

Auſſi le meritez-vous bien.

Fier ennemy de la tendresse,
Vous traitiez autrefois d'erreur & de foiblesse
Tous les soins empressez d'un amoureux lien.
De l'amour mépriſant les charmes,
Condamnant des Amans la crainte & les desirs,
D'un œil plein de pitié vous voyiez leurs plaiſirs,
Et vous vous moquiez de leurs larmes.

S

Pour avoir tant philoſophé
Sur l'amour, & contre ſes crimes,
Vous eſtre armé le cœur de farouches maximes,
De ſes charmes ſecrets avez-vous triomphé?
Voſtre prévoyance eſt trompée.
Vous venez d'éprouver par un fatal retour

Qu'il n'eſt contre les traits que ſçait
lancer l'amour
Point d'armure aſſez bien trempée.

Vous voilà donc bon gré malgré
De l'Amour devenu la proye.
Ce Dieu meſme s'eſt fait une mali-
gne joye
D'en faire aller l'ardeur juſqu'au
dernier degré.
Je gage que pour mettre en poudre
Ce cœur qui ſembloit fait d'une maſſe
d'airain,
Au lieu de ſes flambeaux il a pris
chez Vulcain
Le feu dont ſe forge la foudre.

Nous qui ſuivons ſes étendars
En qualité de volontaires,
Qui courons au devant de ſes fléches
legeres,

Noſtre joye avec luy ne court aucuns hazards.

Nous ne ſentons ny feu, ny chaînes.
Nous diſpoſons de nous au gré de nos deſirs ;
Et rencontrant par tout de ſolides plaiſirs,
Nous n'avons que de fauſſes peines.

Pourquoy contre des cœurs ſoumis,
Qui luy font un ſincere hommage,
Mettroit il & les fers & les feux en uſage ?
Tous ces appreſts ſont bons contre ſes ennemis.

Pour eux vainqueur inexorable,
Il en fait le butin des Amours ſerieux.
Pour eux point de faveurs, de plaiſirs, ny de jeux,
Et toujours Maiſtreſſe intraitable.

S

C'eſt où vous en eſtes reduit.
Car que vous ſert qu'une Maiſtreſſe
Vous témoigne peut-eſtre une égale tendreſſe,
Si les faveurs n'en ſont & la preuve & le fruit ?
Que ſert qu'en voſtre amour extrême
Vous ſacrifiez tout pour meriter ſon cœur,
Si malgré ſon panchant au fier tiran d'honneur
Elle vous immole elle-meſme ?

S

Mon Amour dans ſes alimens
Eſt un Enfant âpre à ſa touche.
Il s'accommode peu quand quelque objet le touche,

De la frugalité des amours de Romans.

Une Beauté trop ménagere
De ces biens dont le don ne l'appauvriroit pas,
Pour Aronce & Cyrus peut avoir des appas,
Pour moy c'eſt viande trop legere.

Tous ces Heros d'invention
Me ſemblent de méchans modelles.
Faire dix ans l'amour, eſtre aimez de leurs Belles,
Sans ſuccomber jamais à la tentation!
Une ſageſſe ſi complete
Outre le naturel, reſſent l'enchantement,
Et plus un bel Objet eſt un treſor charmant,
Plus il a de biens qu'on ſouhaite.

§

Les Amadis l'entendoient mieux.
Toujours en croupe quelque In-
fante,
Que l'on n'estimoit pas moins chaste
& moins prudente,
Pour prendre sur l'Hymen des droits
delicieux.
Par cette loüable coutume
On voyoit sans ennuy ces preux A-
vanturiers
Promener leur constance & leurs actes
guerriers
Jusques au douziéme volume.

§

Lisant ce que je vous écris,
Sans doute vous trouvez étrange
Que je n'y mêle point un seul trait
de loüange,
En faveur de l'Objet dont vous estes
épris.

Je sçay bien que rien ne l'égale,
Par les charmes du corps, & le tour
de l'esprit ;
Mais pour la bien louër je sens trop
de dépit,
Et je la regarde en Rivale.

S

Aprés la perte que je fais,
Si vous voulez vaincre ma haine,
Il faut me venir voir deux fois cha-
que Semaine,
Et je rendray justice à ce qu'elle a
d'attraits ;
Sinon, deust me faire querelle
Tout Paris conjuré pour en dire du
bien,
Je ne pourray jamais vous dire qu'-
elle ait rie
Qui merite vos soins pour elle.

On montre icy depuis quelques jours dans la ruë des Vielles Etuves, à l'Hoſtel du Grand Chaſſeur, proche la Croix du Tiroir, une Momie nouvellement arrivée d'Egypte en France, la plus belle, & la plus parfaite qu'on ait encore veuë. C'eſt un corps mort apporté par un Voyageur, qui aſſeure qu'il a eſté trouvé ſous une des Pyramides de ce grand Royaume. Il eſt dans une conformation reguliere de toutes ſes parties, & conſerve encore toutes ſes chairs, & ſes dents qui ſont

fort blanches. Ce corps n'a aucune lesion, ny dommage, & les differens caracteres qui l'accompagnent, & tous les Hieroglifes dont il est orné, font connoistre par des prejugez sensibles, qu'il est d'une personne de la plus haute naissance. Le Voyageur qui le montre aux curieux, pretend que ce soit celuy d'une Princesse d'Egipte, descendue du sang des anciens Rois. C'est là dessus que l'on a fait ce Quatrain.

L'objet des Curieux & l'amour des Sçavans,
Je sors du Sang des Rois des Climats de l'Aurore.
Victime de la Mort depuis quatre mille ans,
Malgré la mort je vis encore.

Je croy, Madame, qu'à l'occasion de cette Momie, je puis vous parler, & des Momies en general, & des fameuses Pyramides d'Egypte qui passent avec tant de raison pour une des Merveilles du monde. Ces Pyramides sont à neuf milles du Caire,

& on commence à les voir dés qu'on eſt ſorty de la petite Ville de Dezize qui en eſt à ſix milles. Ce qui les fait paroiſtre de ſi loin, c'eſt qu'elles ſont ſituées ſur un terrein pierreux & infertile, qui eſt beaucoup plus relevé que la Plaine. L'on ne peut voir ſans étonnement ces enormes Maſſes, que l'on n'admire pas tant pour la dépenſe incroyable qu'il a fallu faire pour achever un Baſtiment ſi prodigieux, que parce qu'on ne peut comprendre comment il a eſté poſſible de monter

monter si haut des pierres aus-
si grandes que celles que l'on
y voit, dans un temps où la
plus part des belles Inven-
tions estoient inconnuës. Il
y a trois grosses Pyramides
distantes l'une de l'autre d'en-
viron deux cens pas, mais l'on
ne sçauroit entrer que dans la
plus grande, qui est du costé
du Nord. Elle est d'une hau-
teur si prodigieuse, que sa poin-
te paroist seulement un peu
émoussée, bien qu'il y ait une
place bien considerable à son
sommet. Quelques uns tien-
nent qu'elle fut bastie il y a

plus de trois mille ans par un Roy d'Egypte appellé Chemmis, qui employa pendant vingt années trois cens soixante mille Ouvriers à ce travail. Pline qui en parle, ajoûte qu'il y fut dépensé dix-huit cens talens, seulement en Raves & en Oignons, les anciens Egyptiens estant grands mangeurs de Raves & de Legumes. Il y a des pierres si haut elevées, & d'une grosseur si excessive, qu'il a fallu des Machines bien extraodinaires pour les placer. Plusieurs croyent que ces Pyramides

étoient autre fois plus élevées sur la terre qu'elles ne le sont presentement, & que le Sable a caché une partie de leur base. Cela pourroit estre, puisque le costé de Tramontane en est tout couvert jusques à la porte, & que les trois autres costez n'en ont point de mesme, ce qui donne lieu de croire que la Tramontane soufflant de ce costé là avec plus de violence qu'aucun autre Vent, y a plus porté de Sable que n'ont fait les autres Vents aux autres costez. L'ouverture de la

grande Pyramide où l'on peut entrer, eſt un trou preſque quarré, d'un peu plus de trois pieds de haut. Il eſt relevé du reſte du terrein, & l'on y monte ſur des Sables que le vent jette contre, & qui le bouchent ſouvent, en ſorte qu'on eſt obligé de le faire ouvrir. On dit qu'autrefois il y avoit auprés de l'entrée une groſſe pierre, qu'on avoit taillée exprés pour boucher cette ouverture, lors que le Corps qui devoit y eſtre mis ſeroit dedans, & que cette pierre l'euſt fermée ſi juſte

qu'on n'auroit pu reconnoî-
tre qu'on l'euſt ajouſtée, mais
qu'un Bacha la fit enlever,
quelque grande qu'elle fuſt,
afin qu'on ne puſt fermer cet-
te Pyramide. Sa forme eſt
quarrée, & en forrant de ter-
re, elle a onze cens ſoixante
pas, ou cinq cens quatre-vingt
toiſes de circuit. Toutes les
pierres qui la compoſent, ont
trois pieds de haut & cinq ou
ſix de longueur, & les coſtez
qui paroiſſent en dehors ſont
tout droits ſans eſtre taillez
en talud. Chaque rang ſe reti-
re en dedans de neuf ou dix

pouces, afin de venir à se terminer en pointe à la cime, & c'est sur ces avances qu'on grimpe pour aller jusqu'au sommet. Vers le milieu, il y a à l'un des coins des pierres qui manquent, & qui font une bréche, ou petite chambre de quelques pieds de profondeur. Elle ne perce pourtant point jusqu'au dedans. On ne sçait si les pierres en sont tombées, ou si elles n'y ont jamais esté mises. Il y a grande apparence que l'on se servoit de cet endroit pour assurer les machines qui tiroient

les materiaux en haut. C'eſt encore une raiſon qui a obligé de baſtir la Pyramide avec des degrez à chaque rang, puis que ſi les pierres euſſent eſté taillées en talud, & poſées l'une ſur l'autre ſans qu'il y fuſt demeuré aucun rebord, il auroit eſté abſolument impoſſibble de conduire juſquà'ſon ſommet les lourdes maſſes qu'on y a portées. On ſe repoſe ordinairement dans cette bréche, le travail eſtant grand à s'élancer ainſi trois pieds chaque fois pour monter juſques au faiſte. Il y

a environ deux cens huit de-
grez formez par le rebord de
ces grosses pierres, dont l'é-
paisseur fait la hauteur de l'un
à l'autre. Ce qui semble estre
pointu d'en bas, a quinze à
seize pieds en quarré, & fait
une platte forme qui peut
contenir quarante personnes.
Ceux qui y montent décou-
vrent de là une partie de l'Egi-
pte, le Desert sablonneux qui
s'étend dans le Païs de Barca,
& ceux de la Thebaïde de
l'autre costé. Le Caire ne pa-
roist presque pas éloigné de
ce lieu, quoy qu'il en soit à

neuf milles. On entre auſſi dans la meſme Pyramide, & il faut ſe pourvoir de lumieres pour cela. On paſſe la premiere entrée en ſe courbant, & l'on trouve comme une allée qui va en deſcendant environ quatre-vingt pas. Elle eſt voûtée en dos d'aſne, & apparemment toute entiere dans l'épaiſſeur du mur, puis qu'on n'y voit rien qui ne ſoit ſolide de tous coſtez. Cette allée a aſſez d'élevation & de largeur pour y pouvoir marcher, mais ſon pavé baiſſe encore bien plus droit qu'un glacis, ſans

avoir aucun degré, & la pierre n'a que quelques legeres piqueures de pas en pas, pour retenir les talons, de sorte que pour s'empêcher de tomber, on est obligé de se tenir avec les mains aux deux côtez du mur. Les pierres sont si bien unies ensemble, qu'à peine peut-on appercevoir les jointures. Au bout de cette allée on trouve un passage qui n'a d'ouverure que ce qu'il en faut pour laisser passer un homme. Il est ordinairement remply de sable, qui n'est pas si-tost pousſé par le vent dans la pre-

miere ouverture, qu'il suit le panchant de la pierre, & se vient tout rassembler en ce lieu-là. Lors qu'on a osté ce sable, & qu'on a passé ce trou, en se traînant huit ou dix pas sur le ventre, on voit une voûte à la main droite, qui semble descendre à costé de la Pyramide. On trouve aussi un grand vuide avec un puits d'une grande profondeur. Ce puits va en bas par une ligne perpendiculaire à l'horison, qui ne laisse pas de biaiser un peu, & quand ceux qui y descendent sont environ à soi-

xante & ſept pieds en com-
ptant de haut en bas. ils trou-
vent une feneſtre quarrée, qui
entre dans une petite grotte
creuſée dans la montagne, qui
en cet endroit n'eſt pas de
pierre vive Ce n'eſt qu'une
eſpece de gravier attaché for-
tement l'un contre l'autre.
Cette grotte s'étend en long
de l'Orient à l'Occident, &
de là à quinze pieds en con-
tinuant de deſcendre en bas,
eſt une couliſſe fort panchan-
te, & entaillée dans le roc.
Elle approche preſque de la
ligne perpendiculaire, & eſt

large environ de deux pieds & un tiers, & haute de deux pieds & demy. Elle descend cent vingt-trois pieds en bas, aprés quoy elle est remplie de sable & de fiente de Chauve-souris. On croit que ce puits avoit esté fait pour y descendre les corps que l'on déposoit dans des cavernes qui sont sous la Pyramide. Aprés qu'on est arrivé à ce grand vuide où le puits est à la gauche, on est obligé de grimper sur un rocher, dont la hauteur est de vingt-cinq ou trente pieds. Au dessus est un espace, long

de dix ou douze pas, & quand on l'a traverſé on monte par une ouverture, qui n'eſt pas plus large que le paſſage où l'on eſt obligé de ſe traîner, maisqui a pourtant aſſez d'élevation pour y marcher ſansque l'on ſe baiſſe. Il n'y a point de degrez non plus qu'au reſte. On y a fait ſeulement des trous de chaque coſté, qui ſont de diſtance en diſtance. On y met les pieds en s'écartant un peu, & l'on s'appuye contre les murs, qui ſont de pierres de taille fort polies, & jointes enſemble avec autant

d'adreſſe que toutes les autres.
Les niches vuides que l'on y voit de trois en trois pieds, & qui en ont un de large & deux de hauteur, donnent lieu de croire qu'elles eſtoient autrefois remplies d'Idoles. Ce paſſage eſt haut de quatre vingt pas, & on n'y ſçauroit monter ſans beaucoup de peine. On trouve au deſſus un peu d'eſpace de plein pied, & enſuite une chambre qui a trente deux pieds de long & ſeize de large. Sa hauteur eſt de dix neuf pieds, & au lieu de voûte, elle a un plancher ou

lambris tout plat. Il eſt compoſé de neuf pierres, dont les ſept du milieu ſont larges chacune de quatre pieds, & longues de ſeize. Les deux autres qui ſont à l'un & à l'autre bout, ne paroiſſent larges que de deux pieds ſeulement. Cela vient de ce que l'autre moitié de chacune eſt appuyée ſur la muraille. Elles ſont de la meſme longueur que les ſept autres, & toutes les neuf traverſent la largeur de cette chambre, ayant chacune un bout appuyé ſur la muraille, & l'autre ſur la mu-

raille qui eſt de l'autre coſté. Cette chambre dont les murs ſont fort unis, n'a aucun jour, & dans le bout qui eſt oppoſé à la porte, il y a un Tombeau vuide, fait tout d'une piece. Il eſt long de ſept pieds & large de trois, & a trois pieds quatre pouces de hauteur, & cinq pouces d'épaiſſeur. La pierre en eſt d'un gris tirant ſur le rouge paſle, & à peu prés ſemblable au Porphire. Quand on la frappe, elle rend un ſon clair comme une Cloche. Elle eſt fort belle lors qu'elle eſt polie, mais telle-

ment dure que le marteau a peine à la rompre. Il y a une autre Chambre à coſté de celle cy, mais plus petite, & ſans nul Sepulcre. C'eſt-là le plus haut endroit où l'on puiſſe aller au dedans de la Pyramide, qui n'a pour toute ouverture que le paſſage d'embas, au deſſus duquel eſt une pierre en travers qui a onze pieds de long, & huit de large. Vers cette entrée eſt un Echo qui repete les paroles juſques à dix fois. Ce manque de jour dans toute la Pyramide, eſt cauſe qu'on y reſpire

un air extrémement étoufé. La flame des Flambeaux que l'on y porte paroiſt toute bleuë, & l'on s'en fournit toujours d'un fort bon nombre, puiſque s'ils venoient à s'éteindre lors qu'on eſt monté bien haut, il ſeroit abſolument impoſſible d'en ſortir. Les deux autres Pyramides ne ſont ny ſi hautes, ny ſi groſſes que la premiere. Elles n'ont aucune ouverture, & bien qu'elles ſoient auſſi baſties par degrez, on n'y peut monter, à cauſe que le ciment dont l'une & l'autre eſt

enduite n'eſt pas aſſez tombé. Elles paroiſſent d'embas tout à fait pointuës dans leur ſommet. On attribuë ces ſuperbes Monumens à celuy des Pharaons qui fut englouty dans la Mer-Rouge. On pretend que les deux moindres eſtoient pour la Reine ſa Femme & la Princeſſe ſa Fille, & que leurs Corps y ayant eſté mis, on les a fermées enſuite, en ſorte que l'on ne peut reconnoiſtre de quel coſté en eſtoit l'entrée. La grande eſtoit deſtinée pour ce mal-heureux Monarque, & comme il n'a pas

eu beſoin de tombeau, elle eſt toujours demeurée ouverte. Devant chacune de ces Pyramides, on voit encore des veſtiges de certains baſtimens quarrez, qui ſemblent avoir eſté autant de Temples, & à la fin du pretendu Temple qui eſt devant la ſeconde, il y a un trou par lequel quelques uns croyent qu'on deſcendoit de dedans le Temple, pour aller dans l'Idole appellée Sphinx, éloignée de quelques pas de ce trou. Pline dit que les gens du Pays croyent que le Roy Amaſis eſt en-

terré en dedans, & d'autres veulent que ce fut un Roy d'Egipte qui fit tailler cette Figure en faveur d'une Rhodope de Corinthe dont il avoit esté amoureux. Ce Sphinx qu'on tient qui rendoit réponse sur ce qu'on luy demandoit, dés que le Soleil estoit levé, est un demy corps qui represente un visage de Femme avec son sein, & dont la hauteur est prodigieuse. La teste a prés de cent pieds de tour, & du menton jusqu'à son sommet, il y en a soixante. Le nez est proportionné

au reſte, & les oreilles ſont d'une étenduë demeſurée. Cette énorme Statuë qui eſt poſée en maniere de Terme ſur une baſe convenable au vaſte Coloſſe qu'elle ſouſtient, eſt tout d'une piece creuſe par dedans, & la pierre dont elle eſt, égale en beauté le Marbre. Sa monſtrueuſe groſſeur avec la Colomne d'Alexandrie & les Obeliſques demeſurez qui ont eſté trouvez dans l'Egipte, ont donné lieu de penſer que les Anciens Egiptiens avoient le ſecret de fondre la pierre, &

de pouvoir en faire des Maſ-
ſes de la grandeur qu'ils vou-
loient. Il y a une autre Pyra-
mide à ſeize ou dix-ſept mil-
les du Caire, qu'on appelle
la Pyramide des Momies, à cau-
ſe qu'elle eſt proche du lieu
où elles ſe trouvent. Elle eſt
auſſi grande que les deux
moindres des trois dont je
viens de vous parler, mais
bien plus rompuë. Elle a
cent quarante-huit degrez de
groſſes pierres, pareilles à cel-
les des autres, & il manque un
eſpace à ſon ſommet qui ſem-
ble n'avoir jamais eſté achevé.
Son

Son ouverture eſt du coſté du Nord, & a trois pieds & demy de largeur, & quatre de hauteur. On deſcend au dedans encore plus bas qu'à la grande Piramide, & il n'y a rien à obſerver qu'une Salle au fond, dont le plancher eſt d'une élevation extraordinaire. A quatre milles de là eſt le Village des Momies nommé Sakara. L'endroit où elles ſe trouvent eſt un grand champ ſablonneux où l'on croit qu'eſtoit autrefois la ſuperbe Ville de Memphis. Quelque avant que l'on y

puiſſe foüiller, on ne ſçau-
roit rencontrer de terrain
ſolide. Les Momies ſont au
deſſous, dans des Caves
ſouſterraines, où il faut deſ-
cendre par un puits baſty de
pierres ſeches, qui eſt profond
de la hauteur de prés de deux
piques. On ſe fait pour cela
attacher à une corde, &
comme il tombe quantité
de ſable des bords de ce puits
qui ne ſont pas maçonnez, il
faut avoir beaucoup de pré-
caution pour en préſerver ſes
yeux. Quand on eſt au fond,
il faut paſſer par un lieu ex-

trémement étroit, aprés quoy on se trouve au large dans des cavernes qui sont creusées dans le roc. Il y a des niches faites alentour, longues d'environ six pieds, & faites en façon de cofres. C'est où reposoient les corps morts embaumez, que l'on appelle Momies; mais on n'en trouve plus guere à present dans ces cavernes, qui estant enlassées l'une dans l'autre forment une espece de Labyrinthe. Cela est cause que ceux qui sont assez hardis pour se résoudre à penetrer bien avant, se servent d'une

corde, dont ils laissent un bout à l'entrée afin d'en retrouver le chemin. Les Momies qu'on voit entieres sont envelopées de bandes de toile larges de trois doigts, les jambes & les bras joints ensemble, comme on les joint aux petits Enfans. La teste, le col & les épaules sont aussi couverts de bandes, en sorte que le tout n'a la figure que d'un corps emmaillotté ; mais ces bandes font tant de tours & de retours qu'il faut bien du temps pour les défaire, & là dessous on trouve les mains

entieres ainſi que les pieds. Ces corps ſont embaumez d'une compoſition noire, dure & luiſante, dont l'odeur approche de la poix, quoy qu'elle ſoit bien plus agreable. Ce qu'il y a de fort ſurprenant, c'eſt que la toile qui ne ſemble imbuë d'aucune mixtion, ſe conſerve pluſieurs Siecles, ſans qu'il y ait autre choſe que quelques morceaux du deſſus qui aillent en pouſſiere. Le viſage de ces corps eſt couvert de plaſtre doré, ou d'une paſte de carton qui en repre-

fente les lineamens, & lors qu'on oſte cette maniere de maſque, ce qui eſt deſſous ſe trouve ordinairement gaſté, ſoit que le viſage n'eſtant point envelopé comme le reſte, ne puiſſe reſiſter au temps, ſoit que ce qu'on applique deſſus en gâte la chair. On trouve en pluſieurs Momies au deſſous des bandes à l'endroit de l'eſtomach, de petites Idoles de terre verte de la longueur du doigt. Les unes repreſentent des demy-corps d'hommes, les autres des animaux, & d'autres ſont

seulement gravées de leurs hierogliphiques écrites en or. Il en est qui croyent que les Momies sont des corps ensevelis parmy le sable, qu'une qualité nitreuse & salée qui se trouve dans ce sable empêche de se corrompre, & qui estant desseschez par les ardeurs du Soleil, se conservent tout entiers. Il est vray qu'il se rencontre quelques corps parmy le sable, & cela vient de ce que quelques uns de ceux qui restent trop loin derriere les Caravanes, en perdent les traces par les tourbillons que le

vent éleve, en sorte qu'aprés avoir erré quelque temps au milieu des nuages de poussiere dont l'air est remply, ils y demeurent enfin malheureusement envelopez, mais quoy que leurs corps se trouvent ordinairement entiers, il s'en faut bien qu'ils n'ayent les vertus qu'on attribuë aux Momies. Un fameux Voyageur écrit que s'estant fait descendre dans un de ces puits profond de deux ou trois piques, il estoit entré dans une petite chambre dont les murs & la voûte estoient de pierre, &

où il trouva trois ou quatre corps. Il n'y en avoit qu'un entier, fort grand & large dans une caisse d'un bois bien épais. Ce bois estoit du vray bois de Sycomore, que l'on appelle en Egipte Figuier de Pharaon. Il ne se pourrit pas si aisément que les autres. Aussi celuy-là estoit-il encore entier; & sur ce bois on voyoit taillé en bosse le visage de la personne dont le corps estoit dans cette caisse, qu'on avoit eu soin de bien fermer de tous les costez. Lors qu'on l'eut rompuë, il trouva le visage

de la Momie couvert d'une maniere de casque de toile accommodée avec du plastre, sur lequel tous ses veritables traits estoient representez en or. En ostant ce masque, il ne vit aucun reste du visage, qui est ordinairement réduit en poudre, parce qu'il n'est pas facile de le gommer aussi-bien que les autres parties du corps. On ne laisse pas de voir des restes de Momies ajustées si proprement, qu'elles n'empêchent point qu'on ne voye la figure des yeux, du nez, & de la bouche. Le reste du

corps de cette Momie estoit emmaillotté avec de petites bandes de toile, & avec tant de tours & de retours, qu'il dit qu'on y en auroit pû compter plus de mille aunes. Il y en avoit une en long sur l'estomach attachée avec les autres bandes, qui estoit large de trois doigts, & longue environ d'un pied & demy. Sur cette bande estoient plusieurs lettres hierogliphiques écrites en or. N'ayant trouvé aucunes Idoles dans la biere, il crut qu'il y en auroit dans l'estomach de cette Momie, où

ceux qui ouvroient les corps pour les embaumer, en enfermoient ordinairement ; mais il le fit rompre sans y rien trouver. Ces Idoles sont de plusieurs sortes, & en diverses postures. Il y en a de bronze, & de differentes especes de pierres & de terres. Outre ces coffres de bois ; il y en a de pierres, avec le visage de la personne qu'ils enferment representé en bosse, & des hieroglyphes tout du long. Il y a mesme de ces sortes de Caisses qui sont faites de plusieurs toiles collées ensemble, &

celles-là ne ſont pas moins fortes que celles de bois. Le Voyageur dont j'ay commencé à vous parler, aſſure qu'il en a apporté une, qui eſt faite de plus de quarante toiles que l'on a collées les unes avec les autres. Elle eſt toute couverte d'hieroglyphes, & d'Idoles peintes ſur un plaſtre fort delié. La premiere toile eſt enduite & un peu gaſtée, à cauſe du plâtre qui s'eſt écrouſté en quelques endroits. Entre ces figures vers le bas, il y a un compartiment large de deux pou-

ces, & long d'un pied, qui eſt en face en travers de cette caiſſe. On y voit peint de quelle façon les anciens Egyptiens embaumoient leurs corps. Au milieu de ce compartiment eſt une longue table, taillée en forme de Lyon, ſur le dos duquel le corps qu'on doit embaumer eſt étendu. Auprés de ce Corps il y a un homme avec un maſque fait en bec d'Epervier. Il tient un couſteau dont il ouvre le Cadavre, & ce maſque qui repreſente la tête d'Oſiris, marque la couſtu-

me de leurs Embaumeurs, qui cherchoient à se preser-ver par là de respirer la cor-ruption qui pouvoit sortir des corps qu'ils ouvroient. Sous la table sont quatre Vases sans anses, qui ne peuvent faire entendre autre chose que les Vaisseaux où le conservoient les drogues necessaires, tant pour l'embaumement que pour l'envelopement & l'in-crustation du corps. Des deux costez de la table on voit plu-sieurs personnes debout, & assises en differentes postures, & au dedans de la biere est re-

presentée la figure d'une Fille toute nuë qui a les bras étendus. Une des raisons qui obligeoient les anciens Egyptiens à prendre tant de soin de leurs Tombeaux, pour lesquels ils faisoient plus de depense, que pour les Maisons qu'ils habitoient, c'est que ces maisons ne devoient estre que pour un petit nombre d'années, au lieu qu'ils regardoient leurs Tombeaux comme des Palais que leurs ames devoient habiter pendant plusieurs siecles.

Ce n'est pas toûjours par la

grandeur du present, qu'on fait estimer ce que l'on donne. La galanterie en fait souvent tout le prix, & comme il est ordinairement plus difficile de faire paroistre de l'esprit dans de petites choses que dans de grandes, ceux qui reussissent par le tour, l'agrement & l'invention qu'ils trouvent moyen de faire briller dans ce que l'on peut traiter de bagatelles, ne meritent pas de mediocres loüanges. Voyez Madame, si vous pourrez refuser les vostres à la maniere toute galante & spi-

rituelle dont un jeune Cavalier s'eſt ſervy au commencement de cette année, pour faire une declaration d'amour. Sur la fin du mois paſſé une jolie Demoiſelle à qui il rendoit des ſoins un peu aſſidus, luy demanda en riant ce qu'il vouloit luy donner pour ſes Eſtrennes. Il luy répondit qu'elle le verroit, & qu'il y avoit déja penſé. Cette reponſe qui pouvoit le mettre en droit d'aller plus loin qu'elle n'auroit ſouhaité, fit qu'elle ajoûta que ſi elle conſentoit à recevoir un pre-

sent de luy, c'estoit à condition que ce Present seroit d'une tres-petite consequence, ou plustost qu'il n'auroit point d'autre prix, que celuy que son esprit luy pourroit donner, sans quoy il pouvoit se tenir seur d'estre refusé. Ces paroles furent prononcées d'un air qui fit sentir au Cavalier qui la connoissoit fort reservée, qu'il falloit luy obeir sans replique, & que le refus luy estoit seur s'il passoit les bornes qu'elle luy avoit prescrites. Il y avoit fort long temps qu'il aimoit la Demoi-

felle, ſans qu'il euſt oſé ſe declarer autrement que par ſes yeux, dont le langage avoit deu ſe faire entendre. La civilité, la franchiſe, & le favorable accueil dont ſes ſoins eſtoient payez, avoient pour luy un charme ſenſible, mais tout cela ne ſe rendoit qu'à l'Amy qu'on vouloit trouver en ſa perſonne, & il ſembloit que l'Amant n'y puſt prendre aucune part. C'eſtoit cependant en cette derniere qualité, qu'il euſt bien voulu que l'on euſt rendu juſtice à ſes aſſiduitez, & brulant d'en-

vie de ſe declarer, il prit l'occaſion qui s'offroit. Il vint ſaluer la Demoiſelle le premier jour de l'année & luy mit une petite boëte entre les mains, en la priant de ne point l'ouvrir qu'elle ne fuſt ſeule. Comme il la vit obſtinée à vouloir ſçavoir ce qu'il avoit mis dedans, il ſe mit à rire, & luy dit qu'il avoit ſuivy ſes ordres, & qu'elle n'y trouveroit rien autre choſe qu'un Oiſeau, qui n'avoit point encore pris l'eſſor. L'impatience où elle parut de s'éclaircir mieux, l'obligea de la quitter ſans luy

parler davantage. Il luy promit seulement de revenir la voir sur le soir, pour apprendre d'elle comment elle auroit traité son Oiseau, & si son chant l'auroit satisfaite. A peine fut-il sorty qu'elle ouvrit la Boëte sans en examiner le couvercle, tant elle avoit envie de sçavoir de quelle nature pouvoit estre un Oiseau si petit & si tranquille ; mais elle fut bien surprise de n'y trouver que trois pains de cire gros comme le bout du doigt, & arrangez au fond de la Boëte. Le premier estoit

blanc, le second rouge, & le troisiéme vert. Elle leur fit le premier, *Simplicité*, sur le second, *d'un feu*, & sur le troisiéme, *qui se nourrit d'esperance*. Ces mots estoient écrits sur la Cire en un caractere fort net, quoy que fort petit, & avoient rapport aux couleurs des petits pains sur lesquels on les lisoit ; la Simplicité au blanc, le Feu, figure de l'amour, au rouge, & l'Esperance au vert ; la Belle comprit aisément le sens de ces paroles, & quand elle auroit voulu ne les pas entendre,

les Vers suivans qui estoient dans le Couvercle de la Boëte écrits avec du Cinabre sur une feuille d'or collée sur le bois, ne l'auroient laissée dans aucune incertitude.

Au lieu de ces Couleurs qui parlent de ma flâme,
Je voulois, belle Iris, vous presenter mon Cœur,
Mais voyez quel juste blâme
Auroit suivi mon erreur.
Ce Cœur, ce même Cœur dont je faisois largesse,
Ce Cœur estoit à vous, vous en estes Maistresse.

Lors que la Belle eut tiré les

Pains

Pains de Cire hors de la Boëte, elle leut dans le fond cet autre Madrigal, qui estoit écrit comme le premier.

Ne vous offensez pas de mon sincere aveu.
Belle Iris, cet amour qui veut enfin paroistre,
Et devant vous faire éclater son feu,
Vous ne le pouvez méconnoistre.
C'est vostre Enfant, vos charmes l'ont fait naistre.

Tout le dedans de la Boëte estoit doré, & le dehors azuré. Les Chifres de la Demoiselle & du Cavalier estoient

ſur le couvercle, entrelacez avec beaucoup de delicateſſe, & couronnez d'une Guirlande dont les liens les entouroient. Au deſſous de ces Chifres, il y avoit un Cœur enflamé, percé d'une Fleche, dont la pointe ſembloit menacer un autre Cœur, qui n'eſtoit point enflamé avec ces mots à l'entour, *S'il pouvoit y eſtre ſenſible*. A coſté des Chifres eſtoient de petits vaſes brulans, avec ces mots au deſſus, *Rien de plus pur*, tout cela en or ſur l'Azur, & travaillé avec une propreté char-

mante. Auſſi la Belle ne put-elle revoir celuy qui luy avoit fait ce galant Preſent, ſans luy dire entre autres choſes que la veuë de ſon Oiſeau l'avoit agreablement ſurpriſe, qu'elle en auroit ſoin, & prendroit meſme plaiſir à entendre ſon ramage.

Voicy une autre galanterie, faite par un homme d'un merite diſtingué. Une aimable Demoiſelle ayant diſtribué un Gaſteau le jour des Rois, il trouva un cœur de ſucre au lieu de féve dans la part qui luy écheut, & luy renvoya ce

cœur le lendemain, avec ces Vers.

A MADEMOISELLE T.

Roy de la féve, ou Roy d'un cœur,
Cela m'eſt tout égal ; une telle avanture
Euſt eſté pour un autre un favorable augure;
Mais moy, ſur qui l'amour exerce ſa rigueur,
Je ne la prendray point pour marque de bonheur.
Je veux plûtoſt du Sort admirer le caprice,
Qui m'a donné ſans choix & ſans diſcernement,
Ce que je ne croy pas meriter un moment.

Pour reparer ſon injuſtice
Et ſon bizarre aveuglement,
Souffrez, belle & jeune Brunette,
Qu'entre vos mains aujourd'huy je remette
Des biens qui ne ſçauroient eſtre trop toſt rendus,
Puis que c'eſt à vous ſeule à qui les cœurs ſont dûs.

La galanterie n'a pas ſeulement lieu dans les choſes où l'amour prend quelque part; il ſuffit d'avoir de l'eſprit pour la faire entrer dans celles qui ſont les plus ſerieuſes, & c'eſt ce qui a paru dans un preſent d'un Voile de Calice fort riche, fait depuis peu à

Mr l'Archidiacre de Paris.

Ce Voile estoit envelopé de telle sorte, qu'en défaisant le paquet, on voyoit d'abord des tasses de Porcelaine, des cueillers de Vermeil doré pour prendre du Café, & de petits pains de Sucre de la longueur du doigt. Pour mieux tromper celuy à qui ce present estoit adressé, on avoit écrit sur le paquet, *Excellent Café*. Ces tasses & ces cueillers luy avoient esté prises par plaisanterie, sans qu'il s'en fust apperceu, & on luy en faisoit la restitution, en

envoyant le Voile, que l'on accompagna de ces Vers.

JE suis un petit Present,
Ou que l'on donne, ou que l'on rend;
Car n'est-ce pas un trait plaisant
De faire estrenne à qui l'on prend?

L'Etiquete trompe souvent,
C'est là, dit-elle, en me celant,
Du vray Café de Levant.
Il est tres bon, tres-excellent;
Archidiacre sçavant,
Jugez-en en le bûvant.

Que dites-vous en me developant
Des Tasses, des Cueillers, du Sucre de Bantan?
Vous devinez en vous trompant.

Quoy donc, du Chocolat? N'en demandez pas tant.

S

Comme â ce premier jour de l'an
Je veux par tout rimer en an,
Je ne ſçaurois ainſi rimant
Me declarer en me nommant;
Mais voyez pour quelques momens
Si vray je dis, ou ſi je mens.

E

Vous ſçaurez donc ênigmatiquement
Qu'une Viole, agreable Inſtrument,*
Me declare ſuffiſamment;
Car ſans un grand dérangement,
Sans m'y chercher peniblement
Vous m'y trouverez ſeurement.
C'eſt aſſez d'éclairciſſement.
Je vous ſouhaite le bon an.

* Viole eſt l'Anagramme de Voile.

Il y a prés de quatre ans que les Peintres & les Sculpteurs de la Ville de Bordeaux formerent le dessein d'y établir une Academie de Peinture & de Sculpture, sur le modelle de celles de Paris & de Rome. Ils y trouverent d'abord de grandes difficultez qu'il fallut lever, & ayant eu enfin l'avantage d'en venir à bout, ils obtinrent l'Esté dernier les Lettres patentes qui leur estoient necessaires pour ce nouvel établissement. On peut dire que les soins de M^r le Blond de la Tour, qui se

trouva à la teſte de ſa Com-
pagnie, n'y contribuerent pas
peu. Je ne vous dis rien de luy.
Sa capacité eſt aſſez connuë
par le Livre qu'il a compoſé
ſur le mélange des couleurs.
Ils choiſirent Mr l'Archevê-
que de Bordeaux pour leur
Protecteur, & Mr l'Abbé
Bardin, Archidiacre de cette
Egliſe, leur donna une Salle
dans le College de Guienne,
dont il eſt Principal, avec
l'agrément de Mrs les Jurats,
qui ſont les Patrons de ce Col-
lege. Par un Reglement de
leurs Statuts, ils ſont obligez

de faire celebrer tous les ans une Messe solemnelle pour la conservation de la Personne sacrée du Roy. Ils voulurent faire l'ouverture de leur Academie par une action digne de leur zele, & choisirent pour cela le Dimanche 16. du mois passé. Ils poserent le matin un Buste du Roy sur la porte de l'Academie, au bruit d'un grand nombre de boëtes, qui tirerent encore plusieurs fois pendant le reste du jour. Sur les dix heures, Mr l'Archevesque, accompagné de ses Vicaires Generaux & d'une

partie du Chapitre, Mr le Marquis de Sourdis, Commandant dans la Province, suivy de beaucoup de Noblesse, Mrs les Jurats en habits de ceremonie, & un grand nombre de Personnes de qualité, de l'un & de l'autre Sexe, se rendirent dans la Chapelle du College, où l'on avoit élevé un Trône à la hauteur de cinq pieds, pour y placer le Portraie du Roy. La Messe y fut chantée par la Musique, & ensuite Mr l'Abbé de Barré prononça le Panegyrique de Sa Majesté, avec une grace &

une éloquence qui charme-
rent toute l'Assemblée. Il est impossible de parler avec plus de justesse, de gouſt & de discernement sur une matiere dont les tours mesme sont usez, & il seroit à souhaiter que sa modestie ne s'opposast pas à rendre public un Discours dont la lecture feroit mieux son éloge, que tout ce qu'on pourroit dire à son avantage. On commença le lendemain les Ecoles publiques de l'Academie, qui doivent continuer tous les jours. Il y a déja un grand nombre

d'Eleves, & on ne doit eſpe-
rer que de grands fruits d'un
établiſſement ſi utile. Si cette
Academie a choiſi Mr l'Ar-
cheveſque de Bordeaux pour
ſon Protecteur, ce n'a pas eſté
ſeulement par la conſidera-
tion qu'on doit à ſa dignité ;
mais encore parce qu'ayant
demeuré longtemps en Italie,
il a une connoiſſance parfaite
des beaux Arts. Vous ſçavez
que ce Prelat eſt de la Maiſon
d'Anglure de Bourlemont-
d'une des plus anciennes No-
bleſſes de France. Elle eſt alliée
aux Maiſons d'Arragon, d'A

quaviva, d'Aſpremont, & autres Familles conſiderables. Elle a le titre de Duché d'Atry au Royaume de Naples. Ce Duché fut confiſqué par les Eaſpgnols, à cauſe que le Duc d'Atry de ce temps là, s'eſtoit mis ſous la protection de Charles VIII lors qu'il fit la Conqueſte de ce Royaume. Mr de Bourlemont, preſentement Archevesque de Bordeaux, fut envoyé à Rome en 1658. en qualité d'Auditeur de Rote pour la France. Pendant qu'il a exercé cette Charge, il a eu

le ſoin des affaires du Roy en
l'abſence des Ambaſſadeurs
de Sa Majeſté, & fut Pleni-
potentiaire au Traité de Piſe,
où il obtint toutes les ſatisfa-
ctions que le Roy demandoit
pour l'Attentat commis par
les Corſes, Soldats de la Gar-
de du Pape Alexandre VII.
en la perſonne de Mr le Duc
de Crequy, Ambaſſadeur de
France à Rome. Il a heureu-
ſement reuſſi dans pluſieurs
Negotiations tres-importan-
tes pour les Conclaves, pour
le Mariage de la Reine de
Portugal, avec le Prince Re-

gent, Frere du Roy Alphonſe, & pour toutes les affaires de conſequence, concernant le ſervice de Sa Majeſté, qui ont paſſé par ſes mains. Les ſujets qui ont ces heureux Talens & ces grandes Prerogatives de lumiere & de ſageſſe ne manquent jamais de remplir avec beaucoup d'avántage les Poſtes où leur merite les fait placer.

Il arrive toûjours quelque changement dans la Medecine. Son Alteſſe Royale Mademoiſelle d'Orleans, ayant à choiſir un premier Medecin, s'eſt enfin determinée à

Janvier 1692. O

se confier à Mr de Provansal, qui est du Corps de la celebre Faculté de Montpellier. C'est un homme qui possede toutes les Sciences dans un haut degré. Il y a plus de vingt ans qu'il employe les lumieres de son art dans les Armées du Roy avec beaucoup de succés, & une approbation generale. Depuis que Strasbourg est sous l'obeissance de Sa Majesté, il a toûjours demeuré dans cette Place, & c'est de là que cette Princesse l'a fait venir, ayant fait demander son congé à la Cour, pour l'avoir

à son service. Il n'est pas seulement des plus habiles dans ce qui regarde sa Profession, mais il a d'ailleurs tout le merite d'un fort honneste homme.

On a imprimé un Livre nouveau, qui doit estre fort utile à ceux qui s'adonnent à la Medecine. Il est de Mr Callard de la Duquerie, Professeur Royal à Caën, & contient l'étymologie de plus de trois mille mots qu'il a expliquez dans les Ecoles publiques de Medecine, à la priere de ceux qui sont venus prendre ses Leçons. Ce Livre est intitulé

Lexicon Medicum Etymologi-cum, & se debite chez le Sr Michallet, ruë S. Jacques, à l'Image de saint Paul.

Quant au Livre de Mr Mi-not dont je vous parlay la der-niere fois, & que vous craignez que vos Amis ne trouvent pas aisément, parce que je ne vous en ay pas assez bien mar-qué le Titre, je vous diray qu'il se trouve ruë S. Jacques au Saint Esprit, & qu'il est intitulé; *De la nature & des causes de la Fiévre, du legitime usage de la Saignée, & des Pur-gatifs, avec des experiences sur*

le Quinquina, & des reflexions sur les effets de ce Remede.

On debite depuis peu un autre Livre nouveau, ruë de la Harpe, à la Sphere. Il a pour titre, *Caracteres naturels des Hommes*, & contient cent Dialogues. Mr Bordelon en est l'Auteur. Son nom vous est connu par plusieurs autres Dialogues de sa façon sur les choses difficiles à croire, que vous avez leus avec plaisir dans mes Lettres. Je croy que ces nouveaux Dialogues ne seront pas moins de vôtre goût. Ils sont courts, & l'on y trou-

ve d'abord le Fait, ce qui n'eſt pas ordinaire. Il faut qu'un Auteur prenne beaucoup de pouvoir ſur ſon eſprit pour l'arreſter quand il veut.

Je viens à un Livre que vous attendez depuis long-temps, & pour lequel le bruit qu'il a fait dans les lectures, vous a prevenuë avec beaucoup de juſtice. C'eſt un Poëme de Mr l'Abbé de Villiers ſur l'Amitié. Il eſt diviſé en quatre Chants. Le premier renferme une deſcription des avantages de l'Amitié en general. Le ſecond roule ſur le-

choix des Amis ; le troiſiéme ſur les Vices qui peuvent corrompre l'Amitié, & favoriſer l'enteſtement, ou la lâcheté des Amis, & le quatriéme enſeigne quels ſont les principaux devoirs de l'Amitié. Vous ſçavez par tout ce que vous avez veu de M^r l'Abbé de Villiers, qu'il a l'eſprit fin, aiſé, délicat, & que tous ſes Vers partent de Source. Combien a-t-on fait d'éditions de *l'Art de Preſcher*, & avec quel plaiſir ne l'a-t-on pas leu, quoy qu'elles ayent eſté faites ſur une Copie de-

robée, & par conſequent im-
parfaite & peu correcte. On
en a déja fait trois des *Re-*
flexions ſur les Defauts d'au-
truy, & il ne faut rien de plus a
pour juſtifier de quelle beau-
té ſont ſes Ouvrages. Le der-
nier *de l'Amitié*, eſt aſſurément
digne de luy. Vous y verrez
du ſublime & de l'agreable.
Auſſi peut-on dire qu'il a
trouvé l'art d'y conſerver tou
le ſel, & tout l'agrement de
la Satyre, en y obligeant
pourtant tout le monde. Je
vous parlerois plus ample-
ment de cet excellent Ouvra-
ge

ge, si je n'estois asseuré qu'en le lisant, vous le trouverez beaucoup au-dessus de tous les Eloges que j'en pourrois faire. Ce Livre se vend chez le Sr Barbin.

J'acheveray cet article en vous apprenant une chose qui vous sera sans doute agreable. Vous vous estes plainte plusieurs fois, ainsi que bien d'autres, du peu de soin que les Libraires de Paris avoient eu des Oeuvres de Mrs Corneille Freres, dont ils donnerent en 1682. une Edition en neuf volumes si pleine de fautes, soit

Janvier 1692. P.

pour un grand nombre de Vers entiers oubliez, soit pour une infinité de mots changez, ou obmis, qu'on peut dire que c'eſt ne les point avoir, que de les avoir d'une édition ſi defectueuſe. Il eſt impoſſible d'y trouver du ſens en beaucoup d'endroits. Les perſonnages y ſont ſouvent confondus. On donne à l'un ce qui appartient à l'autre, ou l'on donne au meſme Acteur ſans rien ſeparer, ce que deux Acteurs doivent dire. Il n'y a preſque point de Piéces où l'on ne trouve pluſieurs fois

quatre masculins, ou quatre feminins de suite, & cela est cause qu'on ne connoist presque rien en ce qu'on lit. Vous serez bien aise de sçavoir qu'on a enfin reparé cette negligence par une nouvelle Edition, qui commence à se debiter. On s'est si bien appliqué à la rendre correcte, qu'on a lieu de croire que le public en sera content. *Le Theatre* de feu Mr de Corneille qui estoit en quatre parties, est presentement separé en cinq, & on l'a fait afin que les Volumes étant moins gros, se puissent ou-

vrir plus facilement. Les Exa-
mens particuliers de ſes pieces
qui eſtoient tous enſemble
au commencement de cha-
que Volume, ont eſté mis
chacun à la fin de chaque pie-
ce, ce que l'on a cru plus à
propos, parce qu'il eſt natu-
rel de lire un ouvrage, avant
que de lire l'examen que l'on
en fait. On trouvera pluſieurs
changemens dans les cinq Vo-
lumes qui ont pour titre:
Poëmes Dramatiques, & qui
ſont de Mr Corneille ſon Fre-
re. Ces changemens regar-
dent ce qu'il a trouvé dans ſe-

Pieces de moins correct pour la Langue, & sur tout plusieurs façons de parler, qui estoient encore autorisées par l'Usage il y a vingt ans, comme *alors que*, pour *lors que*, *lors* pour *alors*, *dedans*, *dessus*, & *dessous*, pour *dans*, *sur* & *sous*. Le quatriéme Volume a esté augmenté *du Festin de Pierre*, dont les Comediens donnent chaque année plusieurs representations, & qui n'est pourtant de luy, qu'en ce qu'il a mis en Vers la Prose du fameux Moliere, à l'exception de quelques en-

droits un peu délicats, & des Scenes, où il paroist des Femmes au troisiéme & au cinquiéme Acte, & qui n'estoient point dans l'Original. On a mis aussi à la fin du cinquiéme Volume les deux Discours qu'il a prononcez à l'Academie Françoise. Ces dix Volumes se debitent chez les Srs de Luines, Trabouillet, & Befogne.

Le Samedy 12. de ce Mois. Mrs de l'Academie Françoise s'estant assemblez pour la proposition du Sujet qu'ils jugeroient le plus propre à remplir la place que la mort de

Mr le Clerc a laissée vacante, Mr de Tourreil fut celuy qui emporta la pluralité des Voix. Mr l'Abbé Regnier Secretaire perpetuel de la Compagnie, alla le lendemain rendre compte au Roy de ce qui s'étoit passé, & Sa Majesté agréa qu'ils le choisissent, ce qui fut fait dans l'Assemblée du 19. du mesme mois, où par le second Scrutin tous les suffrages tomberent sur luy. C'est un homme de naissance, qui s'est toûjours rendu fort considerable par les talens de l'esprit. Deux prix qu'il a remportez pour

les pieces d'Eloquence au jugement de l'Academie, étoient un préjugé favorable qu'il y mériteroit bien-toſt une place, & l'excellente traduction qu'il nous a donnée des Harangues de Demoſtene, l'a fait voir tres-digne de la reputation qu'il s'eſtoit déja acquiſe; mais ce qui eſt au deſſus de tout, c'eſt de voir qu'un grand Miniſtre, infiniment éclairé en toutes choſes, l'ait choiſi comme un homme de Lettres, & d'un merite diſtingué pour l'attacher à M^r ſon Fils. Il ſera re-

ceu le mois prochain dans la Compagnie, & ce sera un nouvel article pour la premiere Lettre que vous recevrez de moy.

Quoy que la Capitulation de Limeric ait esté faite dés le mois de Septembre, elle ne laissera pas de paroître nouvelle, puis qu'il n'en a couru que tres-peu de copies, & que ce n'estoit mesme que des Extraits. D'ailleurs, cette Capitulation que je vous envoye traduite de l'Anglois, est un fort beau morceau d'Histoire à garder, & l'on en voit

peu de mieux entenduës, & de plus nettement expliquées. On peut dire aussi qu'il n'y en a jamais eu, où il ait été permis au Peuple de tout un Royaume, de passer dans un autre. Le chagrin de ceux qui sont demeurez en Irlande fait voir que la plusparr des Habitans en seroient sortis. s'il avoit esté facile de traverser les mers, & si ceux qui souhaitoient de passer en France n'eussent point manqué de Bastimens. On connoist par l'empressement des Irlandois à quitter leur Patrie, combien

les François se sont fait aimer & estimer pendant le temps qu'ils ont esté en Irlande, puis qu'on a marqué tant d'ardeur pour les suivre, & pour venir voir la France, qui semble n'avoir esté attaquée de toutes parts, que pour faire mieux briller sa gloire, & luy donner lieu d'augmenter toujours le nombre de ses conquestes.

ARTICLES DE LA CAPITULATION DE LIMERIK,

Faite entre Mrs les Lieutenans Generaux Dusson & de Tessé, Commandans en chef l'Armée Irlandoise, d'une part ; & Mr le General Guinkel, commandant en chef l'Armée Angloise, d'autre part : & autres Officiers Generaux qui ont signé ces Articles le 19. Septembre 1691.

Fouilloy

I.

QU'il sera permis à toutes sortes de personnes, de telle

qualité & condition qu'elles puissent estre sans aucune exception, qui voudronc sortir du Royaume d'Irlande, de se retirer outre Mer dans tel Pays qu'ils voudront, excepté l'Angleterre, & l'Ecosse, avec leurs Familles, Meubles, Vaisselles d'argent & Joyaux.

II.

Que tous les Officiers Generaux, Colonels, & autres Officiers generalement quelconques, tant de Cavalerie, Dragons, que d'Infanterie, & tous Gardes du Roy, Cavaliers, Dragons & Soldats tels qu'ils puissent estre,

& en quelques lieux qu'ils soient en garnison dans les Places & Postes occupez presentement par les Irlandois, ou campez dans les Comtez de Corke, Clare, & Kerri, & mesme ceux qu'on appelle Raperies, ou volontaires, lesquels voudront passer outre-Mer comme il est cy-devant dit, soit en Corps comme ils sont presentement composez, avec une partie d'iceux, ou avec leurs Compagnies, ou autrement, auront la liberté de s'embarquer dans les lieux où seront les Vaisseaux qui devront les transporter sans qu'il leur soit fait aucun empeschement.

III.

Que toutes les personnes cy-dessus dites qui voudront sortir dudit Royaume pour passer en France, auront la liberté de le declarer dans le temps écheu cy-aprés marqué, sçavoir, les Troupes qui sont à Limerik Mardy prochain, la Cavalerie dans leur Camp Mercredy, & les Troupes qui sont disposées dans les Comtez de Kerri, Clarre, & Corke le 18. du present mois & en nul autre temps, & que cette declaration sera faite pardevant Mr de Fumeron Intendant François, & pardevant Mr le Colo-

nel Vvithers, & aprés que cette declaration ſera faite les Troupes qui devront paſſer en France, reſteront ſous la diſcipline & commandement des Officiers qui devront les y conduire.

IV.

Que tous les Officiers, tant Anglois qu'Ecoſſois, qui ſeront preſentement en Irlande, profiteront auſſi de la preſente capitulation, tant par la joüiſſance de leurs biens en Ecoſſe, Angleterre & Irlande s'ils y veulent demeurer, que pour paſſer en France, ou dans tel autre Pays qu'ils voudront, s'ils deſirent y aller.

V.

Que tous les Officiers Generaux François, l'Intendant, les Ingenieurs de Guerre, & d'Artillerie, & autres Officiers François, Estrangers, & autres generalement quelconques qui sont dans Limerik, Rosse, Clarre, dans les Troupes, dans le commerce ou autrement, & de telle qualité & condition qu'ils soient, auront aussi la liberté de passer en France ou ailleurs, & de s'embarquer avec tous leurs chevaux, équipages, argent, vaisselle, papiers, & effets de telle nature qu'ils puissent estre, & Mr le General

Jan. 1692.

Guinkel leur fera pareillement donner des Passe-ports, des Escortes & des Vivres, tant par eau que par terre, pour en faire en seureté le transport depuis Limerik jusque dans les Vaisseaux où ils devront estre embarquez, sans payer aucunes choses pour raison desdites voitures, ny à ceux qui seront employez avec leurs Chevaux, Charettes, Chaloupes & Bateaux.

VI.

Que s'il y a quelque chose desdits équipages, Marchandises, Chevaux, Argent, Vaisselles, & autres Hardes, & ustencilles

appartenant tant ausdites Trou-pes Irlandoises, qu'aux Officiers François, & autres particuliers tels qu'ils puissent estre, de pris ou pillé par les Troupes dudit General Guinkel, ledit General les fera rendre & restituer ou payer, selon l'estimation qui en sera faite par serment de ceux qui auront esté ainsi pillez, & lesdites Troupes Irlandoises & autres personnes de leur suite observeront le mesme ordre dans leur marche & leurs quartiers, & feront rendre ou payer ce qui sera aussi pris dans le Pays.

VII.

Que pour faciliter ledit embarquement, le General Guinkel fournira cinquante Vaisseaux du Port de deux cens tonneaux chacun, sans que l'on soit obligé d'en payer aucune chose, & en cas qu'il y en ait quelqu'un d'une moindre charge, il en fera fournir une plus grande quantité qui supléra au deffault de ceux qui ne seront pas du Port de deux cens tonneaux, & donnera aussi deux Vaisseaux de Guerre pour embarquer les Officiers principaux, & servir d'escorte aux Vaisseaux de Charge.

VIII.

Qu'un Commissaire sera envoyé immediatement à Corke pour y visiter les Vaisseaux destinez pour le transport desdites Troupes, & voir en quel estat ils sont pour les mettre en Mer, & aussi-tost qu'ils seront prests à faire voile, les Troupes qui doivent estre transportées marcheront en diligence par le plus court chemin, & s'il y a encore des hommes à transporter au delà de ce qu'il en pourra contenir dans lesdits cinquante Vaisseaux, ceux qui resteront quitteront la Ville Angloise de Limerik, & se met-

tront dans les quartiers qui leur seront marquez, & qui seront les plus commodes pour le transport desdites Troupes, où ils resteront jusqu'à ce que les autres vingt Vaisseaux qui seront fournis dans un mois au plus tard, soient prests, & en attendant ils pourront s'embarquer sur les Vaisseaux François qui pourront arriver icy.

IX.

Que lesdits Vaisseaux seront fournis de fourages pour les chevaux, & de vivres necessaires pour la subsistance des Officiers, Cavaliers, Dragons, & Soldats.

& *des autres perſonnes qu'ils pourront tranſporter, leſquels on payera aprés que le tout aura eſté débarqué à Breſt ou à Nante, ſur les coſtes de Bretagne, ou dans aucun autre Port de France où le vent les portera, en payant au prix que le Roy a accoutumé de payer pour de pareils tranſports.*

X.

Que pour la ſeureté, tant du retour deſdits Vaiſſeaux que du payement des vivres, il ſera laiſſé des Oſtages ſuffiſans.

XI.

Que les Garniſons des Cha-

steaux de Clarre, Rosse, & les autres Troupes d'Infanterie qui sont en garnison dans les Comtez de Corke, Clarre, & de Kerry, joüiront de la presente Capitulation, & ceux desdites Garnisons qui veulent passer en France, sortiront avec leurs armes, bagages, balle en bouche, tambour battant, méche allumée par les deux bouts, Enseignes déployées, & les provisions de bouche avec la moitié des munitions de guerre qui y pourront estre, & passeront avec la Cavalerie, s'il n'y a pas assez de Vaisseaux avec le premier Corps d'Infanterie

d'Infanterie qui ſera tranſporté après la Cavalerie, auquel effet Mr le General Guinkel leur fera fournir des voitures & des vivres, dont elles auront beſoin pour leur ſubſiſtance pendant le temps qu'elles ſeront en chemin, en payant pour leſdites proviſions où ils les prendront dans leurs Magaſins.

XII.

Que les Troupes de Cavalerie & de Dragons qui ſont dans leſdits Comtez de Corke, Kerri & Clarre, joüiront pareillement de cette Capitulation, & qu'en attendant qu'on puiſſe faire em-

barquer ceux desdites Troupes qui veulent passer en France, il leur sera baillé des quartiers dans les Comtez de Clarre & de Kerry, separez de ceux des Troupes commandées par le General Guinkel, pour y subsister, en payant, à la reserve du fourage & de la pasture, qui leur seront fournis gratis.

XIII.

Que ceux de la Garnison de Sleigo qui ont joint l'Armée Irlandoise, joüiront pareillemen de la Capitulation, & qu'il sera envoyé un ordre à ceux qui son chargez de les escorter, de le

mener incessamment à Limerich par le plus court chemin.

XIV.

Que l'on pourra embarquer avec lesdites Troupes Irlandoises neuf cens Chevaux, compris les chevaux des Officiers, & que le transport en sera fait gratis. A l'égard de Cavaliers qui veulent rester icy, ils disposeront d'eux-mesmes comme bon leur semblera, en mettant leurs chevaux & leurs armes entre les mains de telles personnes que M^r le General Guinkel voudra.

XV.

Qu'il sera permis à ceux qui

seront prépoſez pour prendre ſoin de la ſubſiſtance de ceux de la Cavalerie qui voudront paſſer en France, dans les quartiers qui leur ſeront aſſignez, d'acheter du grain & du foin par tout où ils en pourront trouver, ſans aucun empêchement, au prix du Roy, & qu'il ſera permis d'en faire voiturer de toutes les autres proviſions neceſſaires de la Ville de Limeric, & pour cet effet Mr le General Guinkel fera fournir les voitures neceſſaires pour les tranſporter dans les endroits où leſdites Troupes doivent eſtre embarquées.

XVI.

Qu'il ſera permis auſſi de ſe ſervir du foin qui eſt en proviſion dans le Comté de Kerri, pour la nourriture des chevaux de la Cavalerie qu'on embarquera, & s'il n'y en a pas ſuffiſamment, qu'il ſera permis de faire acheter du foin & de l'avoine par tout où l'on en pourra trouver au prix que le Roy l'achete.

XVII.

Que tous les Priſonniers de guerre qui eſtoient en Irlande le 28. de Septembre, ſeront rendus de part & d'autre, & M^r le

General Guinkel promet de s'employer pour faire donner la liberté pareillement à ceux qui sont en Angleterre & en Flandre.

XVIII.

Que le General Guinkel fera fournir les alimens & medicamens necessaires aux Officiers, Dragons, Cavaliers & Soldats des Troupes Irlandoises, malades ou blessez, qui ne pourront pas estre embarquez dans le premier embarquement que l'on fera, & après leur gueriſon, qu'il leur fera donner des Vaisseaux pour passer en France, s'ils veulent y aller.

XIX.

Qu'en signant la presente Capitulation, le General Guinkel donnera un Passeport pour envoyer un Vaisseau exprés en France, & qu'outre cela il fournira deux petits Bastimens de ceux qui sont presentement dans la Riviere de Limerich, pour transporter en France deux Personnes que l'on souhaite y envoyer pour informer du present Traité, & que les Commandans desdits Bastimens auront ordre de débarquer au premier Port où le vent les portera.

XX.

Que tous ceux desdites Trou-
pes, soit Officiers ou autres, de
tel caractere qu'ils puissent estre,
lesquels voudront passer en Fran-
ce, n'en pourront estre empeschez
pour dettes, ny sous aucun autre
pretexte que ce puisse estre.

XXI.

Que si aprés la signature du
present Traité, & avant l'ar-
rivée de la Flotte Françoise, il
arrive une Cornette de France,
ou autre Vaisseau destiné pour le
transport des Troupes en quelque
lieu d'Irlande que ce soit, le
Passeport sera donné par Mr. le

General Guinkel, non seulement pour envoyer qui on voudra à bord dudit Vaisseau, mais encore pour le faire venir dans le Port le plus prés de l'endroit où les Troupes qui passeront en France, seront de quartier.

XXII.

Qu'aprés l'arrivée de ladite Flotte on pourra y communiquer librement des quartiers des Troupes, tant pour aller que pour revenir, & particulierement tous ceux qui auront des Passeports du Commandant de ladite Flotte, & du sieur de Fumeron Intendant.

XXIII.

En consideration de ladite Capitulation, les deux Villes de Limerich seront renduës & mises entre les mains de Mr le General Guinkel, ou de telle autre personne qu'il commettra, dans le temps & les jours cy-aprés, sçavoir la Ville Irlandoise le jour de la signature du present Traité. A l'égard de la Ville Angloise, elle restera avec l'Isle & le passage libre du Pont du Shaunou entre les mains des Troupes Irlandoises qui en composent presentement la Garnison, ou qui pourront venir cy-aprés des Comtez de Cor-

ke, Kerri, Clarre, Sleigo, & autres lieux dont il eſt parlé cy-devant, juſqu'a ce que l'on trouve la commodité de les faire tranſporter.

XXIV.

Que pour empeſcher le deſordre qui pourroit arriver entre la Garniſon que Mr le General Guinkel mettra dans la Ville Irlandoiſe qui luy ſera cedée, & les Troupes Irlandoiſes qui reſteront dans la Ville Angloiſe & l'Iſle, où ils pourront reſter juſqu'à ce que les Troupes ſur les premiers cinquante Vaiſſeaux ſoient parties pour la France, &

non pour plus long temps, l'on se retranchera de part & d'autre pour empescher la communication desdites Garnisons, ausquelles il sera d'ailleurs deffendu de se rien dire ou faire d'offençant, & si cela arrive, les contrevenans seront punis de part & d'autre.

XXV.

Qu'il sera permis à ladite Garnison de Limerich de sortir en une seule ou plusieurs fois selon qu'elle pourra estre embarquée avec armes & Bagage, Tambour battant, Mesche allumée par les deux bouts, Enseignes déployées, six pieces de Canon de fonte au

choix des Assiegez, deux Mortiers, & la moitié de toutes les Munitions de Guerre qui sont dans les Magazins de ladite Place, & pour cet effet il en sera fait un Inventaire en presence de telle personne que le General Guinkel nommera le lendemain de la signature dudit Traité.

XXVI.

Que tous les Magazins des Vivres resteront entre les mains de ceux qui en sont déja chargez pour faire subsister ceux de l'Armée Irlandoise qui voudront passer en France, & en cas qu'il

n'y en ait pas suffisamment dans lesdits Magazins, pour faire subsister lesdites Troupes pendant qu'elles resteront dans ce Royaume, le General Guinkel fera fournir les provisions necessaires au prix que le Roy les achete, en luy donnant un estat des Troupes, & qu'il sera permis de faire venir toutes choses au Marché de Limerich, & dans les autres endroits, où lesdittes Troupes seront en quartier, & s'il reste des Provisions dans les Magazins, lors que l'on rendra Limerich, il en sera fait une estimation pour en déduire le prix sur ce qui

devra estre payé pour les Vivres qui seront fournis aux Troupes dans le passage de la Mer.

XXVII.

Qu'il y aura une cessation d'armes tant à l'égard des troupes de terre, qu'à l'égard des Vaisseaux François, Anglois & Hollandois qui seront destinez pour embarquer & transporter lesdites troupes, jusqu'à ce qu'ils soient de retour dans leurs Ports, auquel effet ils seront munis de bons Passeports de part & d'autre, tant pour les Vaisseaux que pour ceux qui sont à bord desdits Vaisseaux, & s'il arrive qu'il soit

contrevenu par quelques Commandans, ou Capitaines des Vaisseaux, Officiers, Cavaliers, Dragons, Soldats, & autres personnes, ils seront châtiez de part & d'autre, & les torts seront reparez. Il sera envoyé de part & d'autre des Officiers à l'embouchure de la Riviere de Limerik, pour avertir les Commandans, tant de la Flotte Françoise, que de la Flotte Angloise de la presente Convention, afin qu'ils observent entr'eux la Cessation d'Armes, comme il est dit cy-devant.

XXVIII.

Que pour la seureté de l'execu-

tion du present Traité dans tous ses Articles, il sera donné pour Ostages de la part des Assiegez, Messieurs, &c.

Et de la part de M^r le General Guinkel, Messieurs, &c.

XXIX.

Que si avant l'execution du present Traité, il arrive quelque changement dans le Gouvernement de l'Armée, qui est presentement sous le Commandement du General Guinkel, tous ceux qui seront pour cet effet établis & ordonnez, seront obligez d'executer & faire executer ponctuellement tout ce qui est contenu en la

presente Capitulation, sans permettre qu'il y soit contrevenu en aucune maniere.

Treize ou quatorze mille Irlandois étant arrivez à Breſt ſuivant cette Capitulation, & le General Salsfield y eſtant attendu avec quatre mille, qui manque de Bâtimens, n'avoient pû accompagner les premiers qui ont paſſé, le Roy d'Angleterre partit de S. Germain en Laye le 15. du mois paſſé pour aller voir ces Troupes, & coucha à Etampe. Il arriva le 16. à Orleans,

& logea au Palais Episcopal, où Mr l'Evesque luy avoit fait preparer un magnifique soupé. Il en partit le 17. dans le Carrosse du mesme Prelat qui le mena jusqu'a Nostre-Dame de Clery, où il prit la Chaise de Poste dans laquelle il a fait tout le reste de son Voyage. Il alla coucher à Tours. Mr l'Archevesque, & Mr de Miromenil, Intendant de cette Generalité, vinrent le recevoir une lieüe au de-là de la Ville. Sa Majesté descendit au Cloistre de S. Martin, dans la Maison de Mr

l'Abbé Milon, Chanoine de l'Egliſe de Tours, & Elle y fut traitée magnifiquement avec Mr le Duc de Barvik, & toute ſa ſuite par Mr de Miromenil qui loge dans cette Maiſon. Le lendemain Elle entendit la Meſſe au Tombeau de S. Martin. Mrs du Chapitre, qui eſt un des plus anciens, & des plus nombreux du Royaume, l'attendoient à la porte de leur Egliſe, où Mr l'Abbé Bernin qui en eſt Treſorier & Chanoine, & Mr l'Abbé de Gallizon qui en eſt Chantre & auſſi Cha-

Angle-terre.

noine, luy donna une portion de la vraye Croix à baiſer. Enſuite ces deux Meſſieurs, tout le Clergé & le Peuple qui eſtoit accouru en foule, conduiſirent ce Monarque au Tombeau de Saint Martin, où la Meſſe fut celebrée par Mr l'Abbé du Champ, Camerier, de la meſme Egliſe, aſſiſté de ſes Marguiliers. Sa Majeſté ſe mit à genoux au pied du Sepulchre ſur le quel on avoit placé une partie du Chef, & une autre du Bras de S. Martin, & un Crucifix au milieu,

& donna toutes les marques de l'ancienne pieté de nos Rois envers ce S. Lieu, où à commencer par Clovis, on les a veu venir dans tous les temps implorer l'assistance Divine. La Messe finie, le Roy d'Angleterre & toute sa suite admirerent en s'en retournant la grandeur & la magnificence de ce Temple, qui est un des plus vastes & des plus anciens Edifices qui nous soient restez du cinquiéme siecle de l'Eglise. Elle fut premierement bâtie de la maniere que nous la represente Gre-

goire de Tours au Livre ſe-
cond de ſon Hiſtoire. Ce
Prince étant ſorty de Tours
le 18. au matin par la Porte
de Charlemagne, pourſuivit
ſa route vers Angers, & cou-
cha dans l'Hôtel de Ville, à
l'appartement du Maire, qui
luy donna un grand Soupé.
Il alla le 19. coucher à Nan-
tes, où il fut conduit par Mr
le Maréchal d'Eſtrées qui
eſtoit venu trois lieuës au de-
vant de luy. Il y ſejourna
trois jours, pendant leſquels
il fut toûjours magnifique-
ment regalé par ce Maréchal.

Le 22. il partit pour Rhedon, & disna à Blain chez Mr le Duc de Rohan, qui estoit venu au devant de ce Monarque, avec plusieurs Gentilhommes des plus considerables du Pays. Il fut traité à Rhedon par Mrs de Ville, & a esté ainsi regalé dans toutes les Villes où il a sejourné jusques à son arrivée à Rennes, où Sa Majesté a demeuré depuis le premier de Janvier jusques au septiéme. Mr le Maréchal d'Estrées le traita pendant tout ce temps, hors le jour des Rois, que Mr l'Evesque

l'Evesque de Rennes, de la Maison de Beaumanoir, luy donna un fort grand repas. Ces cinq ou six jours furent employez par ce Prince à travailler avec Mr le Marechal d'Estrées, & Mrs d'Usson & de Tessé, & les Officiers generaux, à distribuer en Regimens les Troupes Irlandoises, tant Infanterie que Cavalerie. Il est impossible d'exprimer l'amour & l'attachement qu'elles ont marqué pour leur legitime Souverain, les Malades mesme s'estant voulu trouver aux Revuës qui ont

été faites. Le Roy d'Angleter-
re en partant de Rennes alla
coucher à Cande, frontiere de
Bretagne & d'Anjou. Le 8. il
en partit pour Saumur, où il
coucha chez le Lieutenant
General. Il fut traité par la
Ville le 9. & alla coucher à
Blois. Le 10. il passa à Orleans,
où il fut encore traité magni-
fiquement à dîner par Mr l'E
vesque. Il coucha à Tours, &
arriva le 11. à S. Germain. J'ay
oublié de vous dire qu'à Mon
contour Mr le Marquis de
Coste, Lieutenant de Roy d
la Basse-Bretagne, donna

souper à ce Monarque, & à disner le lendemain à Lambale. Mr le Comte de Coëtlogon, Lieutenant de Roy de la Province, luy fit aussi préparer à disner à la Trinité, & il fut traité à Quintin aux dépens de Mr le Maréchal de Lorge. Mr le Duc de Barwich Durfort. l'a toujours accompagné ainsi que Mr Saltort, Gentilhomme servant à sa chambre, Mr de la Motte, Enseigne des Gardes du Corps, & Mr de Louvin, Ecuyer du Roy. Ces deux derniers sont Officiers

de Sa Majesté, & servent auprés de Sa Majesté Britannique.

Sur la fin du Mois passé, le Roy fit la distribution des Benefices, & donna l'Abbaye de Savigny, Ordre de S. Benoist, Diocese de Lyon, à Mr l'Abbé Bossuet. Il est Fils de Mr Bossuet, Maistre des Requestes & Intendant à Soissons, d'une bonne Famille de Bourgogne, & Neveu de Mr l'Evesque de Meaux, dont les Ouvrages pour la Religion, rendront à jamais la memoire celebre, ainsi que le choix

que Sa Majesté en avoit fait pour l'éducation de Monseigneur la Dauphin, & qui avoit esté mis auprés de Madame la Dauphine, en qualité de son premier Aumonier. Ce jeune Abbé qui marche avec gloire sur les pas d'un si grand homme, & qui a fait tous ses Actes en Theologie, avec un éclat, & un applaudissement extraordinaire, a déja acquis tout ce qu'on peut souhaiter dans une personne de son caractere.

L'Abbaye de la Rivour, Ordre de Cisteaux, Diocese

de Troyes, a eſté donnée à
Mr l'Abbé Fleury, Aumo-
nier du Roy, qu'il a l'hon-
neur deſervir il y a long temps
dans cette Charge. Il eſt de
Montpellier, d'une Famille
tres-conſiderable, & joint à
beaucoup d'eſprit toutes les
vertus qui ſont neceſſaires à
ceux qui s'engagent dans l'E-
gliſe. Ses manieres ſont aiſées
& le rendent d'un commerce
fort agreable.

Mr l'Abbé de Beſſay de Lu-
ſignan, a eu l'Abbaye de
Bœuil, Ordre de Ciſteaux
Dioceſe de Limoges. Le nom

de Lusignan est connu de tout le monde, & le choix que le Roy a fait de luy pour cette Abbaye, ne permet point de douter de son merite.

Mr de Grammont, Evesque de Philadelphie, Grand Doyen de l'Eglise de Besançon, Abbé de Montbenoist, & de Bitaine, Prieur de Beaupré, & Maistre des Requestes au Parlement de Besançon, a esté pourveu du Prieuré de Montau, Ordre de Cluny, Diocese de Besançon, vacant par la mort de Mr l'Abbé Maréchal.

Il eſt Neveu de Mr l'Archevesque de Beſançon, & Frere de Mrs les Marquis, Comte, & Chevalier de Grammont, tous trois Colonels de Dragons. Ils ſervent avec une diſtinction ſi avantageuſe, qu'il ne ſe paſſe aucune action conſiderable dans nos Armées, où ils n'ayent part. Il eſt vray qu'on peut dire preſque la meſme choſe de tout ce qu'il y a d'Officiers & de Soldats Comtois dans les Troupes de Sa Majeſté. Cette Province en fournit beaucoup au Roy, & a elle ſeule huit Regimens

au ſervice, tant Cavalerie & Dragons, qu'Infanterie, ſans comprendre un Regiment de Milice qui eſt un des plus beaux du Royaume, & quantité d'Officiers qui ſervent dans d'autres Troupes. Auſſi Sa Majeſté en eſt elle ſi contente, qu'Elle ne les regarde pas moins favorablement que ſes anciens Sujets. Elle a donné depuis peu à Mr le Marquis de Laubeſpin, Capitaine de Chevaux dans Gevres, la ſurvivance de la Charge de Chevalier d'honneur au Parlement de Beſançon, que poſſede Mr Mou-

le Comte d'Arinteau Laubeſ-
pin ſon Pere, & ce qu'il y a
de plus agreable dans ce don,
c'eſt que Sa Majeſté luy remet
en conſideration de ſes ſervi-
ces la ſomme à laquelle cette
Charge euſt eſté taxée, auſſi-
bien que toutes celles de ce
Parlement, pour les rendre
hereditaires. Il y a plus d'un
ſiecle qu'elle eſt dans la Fa-
mille de Mr le Marquis de
Laubeſpin, dont un des An-
ceſtres eſtoit Secretaire d'Eſtat
de Charles Quint. Cette Fa-
mille eſt Illuſtre, & alliée de
celles de Grammont, de Vau-

drey, de S. Maurice, de la Baume, de Vaubecourt, &c.

Le 22. du mois passé, Messire Hugues de Bar, Evesque de Leitoure, mourut dans son Palais Episcopal. Il estoit issu de l'ancienne Maison de Bar au bas Limosin, & Fils de Messire Guy de Bar, Lieutenant General des Armées de Sa Majesté, Gouverneur des Ville & Citadelle d'Amiens, & Grand Bailly de Picardie. C'estoit un Prelat d'une vertu & d'une pieté singuliere, & qui donnoit tous ses soins au soulagement des Pauvres. Il

avoit beaucoup de doctri-
ne, & une grande applica-
tion à remplir tous ſes de-
voirs envers ceux qui eſtoient
commis à ſa conduite, ce qui
l'attachoit ſi fort à ſon Dio-
ceſe, que bien que les char-
ges n'en fuſſent pas grandes,
on ne l'a preſque point veu
depuis vingt ans à la Cour;
encore n'y eſt-il venu que
pour les affaires preſſantes de
ſon Egliſe. Il a fait baſtir à
ſes dépens un Hoſtel Epiſco-
pal, où il y a un tres-beau
Jardin en terraſſe, pour loger
ſes Succeſſeurs. Les Eveſques

de Leitoure n'en avoient point eu depuis les guerres de la Religion. Il a fait auſſi conſtruire à ſes dépens un Seminaire pour élever des Sujets dignes de ſervir l'Egliſe.

Le 30 du meſme mois, l'Egliſe de Tours perdit Meſſire Gabriel Remon, qui en eſtoit Chanoine dés l'an 1618. & Prevoſt de Leré Il s'eſtoit rendu recommandable par ſon exacte aſſiduité aux Offices divins, & par ſa grande charité envers les Pauvres. Longtemps avant qu'il mouruſt il avoit diſtribué tous ſes

biens à ſon Egliſe, aux Monaſteres, & aux Hôpitaux, & n'en avoit retenu que ce qu'il en falloit pour ſes funerailles, & pour n'eſtre point à charge à ſa Famille aprés ſa mort. Depuis trois ou quatre ans il paſſoit tous les jours de ſon extrême vieilleſſe dans le Chœur à l'Office, & dans l'enceinte du tombeau de Saint Martin, au pied des Autels, & devant un Crucifix dans ſa chambre. Les Riches ne l'ont pas moins regretté que les Pauvres, qui le regardant comme leur Pere, ne pouvoient quitter ſon cer-

cueil, ny abandonner celuy qui pendant ſa vie avoit eu pour eux des entrailles de miſericorde. Le Prieuré de Leré qu'il poſſedoit eſt un Perſonnat, ou dignité de l'Egliſe de Saint Martin de Tours, qui le rendoit Chef du Chapitre de Leré en Berry. Ce Chapitre, tant pour le ſpirituel que le temporel, dépend de cette grande Egliſe, à qui avec le Prevoſt appartient le Fort & la Ville de Leré.

Le Mercredy 2 de ce mois, Meſſire Nicolas Cheron, Doyen de Bourge, Abbé de

la Chalade, & Official de Pa-
ris, mourut icy aprés une lon-
gue maladie. Il estoit parvenu
par son seul merite à estre l'Ar-
bitre de presque tous les Ec-
clesiastiques, qui avoient des
differens considerables. Tous
les Evesques prenoient son
conseil, & quelques affaires
qui arrivassent dans leurs Egli-
ses, elles ne leur donnoient
aucun embarras par la certi-
tude où ils se voyoient, qu'a-
vec l'avis & le secours de Mr
Cheron, il n'y en pouvoit
avoir de si difficiles dont ils
ne vinssent à bout. Le Clergé

de France, à qui il avoit rendu des ſervices tres-importans pendant le cours de plus de quarante années, luy avoit donné une Penſion conſiderable, afin d'eſtre en droit de le conſulter dans les occaſions qui s'en offriroient. Mr l'Archeveſque de Paris qui connoiſſoit la capacité & ſon merite, l'avoit arraché icy pour travailler avec luy dans les grandes affaires que Sa Majeſté luy confie, ou que la connoiſſance que l'on a de ſa juſtice luy attire de tous ceux qui ont beſoin de protection.

pour faire leur devoir, ou qui languissent dans l'oppression.

On a eu nouvelle que Messire Michel le Vayer, Chanoine & Doyen de l'Eglise du Mans, estoit mort le 22. du mois passé. Il avoit esté auparavant Archidiacre de la mesme Eglise, aprés quoy il fut Doyen de l'Eglise Royale de S. Pierre de la Cou de la mesme Ville, & enfin le Chapitre de l'Eglise Cathedrale l'éleut pour son Doyen en 1677. sur la démission de Mr. de Baumanoir, Evesque de Rennes. Il avoit esté Aumô-

nier de la feuë Reine Mere de Sa Majeſté, Official de Mr. de Lavardin, Eveſque du Mans, & enſuite Grand-Vicaire de Mr de la Vergne de Treſſan ſon Succeſſeur. Il étoit Fils de Meſſire René le Vayer, Lieutenant General de la Senechauſſée du Maine, & Maire de la Ville du Mans, qui fut enſuite Intendant de la Generalité d'Arras. Ce Magiſtrat, à qui ſon merite avoit acquis une eſtime generale, eut cinq Fils, dont l'Aiſné qui ſucceda à la Charge de Lieutenant General mourut

Beaumanoir.

jeune, & laiſſa un Fils unique, qui eſt Maiſtre des Requeſtes. Le ſecond fut Meſſire Michel le Vayer, Doyen de l'Egliſe du Mans, dont je vous apprens la mort. Le troiſiéme eſt Meſſire Jacques le Vayer, qui remplit preſentement avec beaucoup de gloire la Charge de Lieutenant General. Le quatriéme fut Meſſire Roland le Vayer de Boutigné, Maiſtre des Requeſtes, & Intendant de la Generalité de Soiſſons, qui quelque temps avant que de mourir, ſe retira en une de ſes Terres, où il fit

connoistre visiblement que c'estoit la Grace qui l'y avoit attiré, pour achever par la retraite ce qu'il n'avoit qu'ébauché pendant qu'il estoit dans les Emplois. Mr le Vayer, Conseiller au Parlement de Paris, est son Fils. Le dernier de ceux de René le Vayer est Messire Charles le Vayer, Grand Archidiacre de l'Eglise du Mans, Docteur de Sorbonne, qui par une vie exemplaire fait voir qu'il n'a pas esté oublié dans le partage des benedictions celestes que Dieu répand sur cette Famil-

le. Mr le Vayer, presentement Lieutenant General, a quatre Fils; sçavoir Mr le Vayer de Vandœuvre, Conseiller en la Cour des Aides. Mr le Vayer de Bressac, Mr le Vayer de la Saussaye, Docteur de Sorbonne, & Chanoine en l'Eglise du Mans, & Mr le Vayer de Rendoné, aussi Docteur de Sorbonne. Ces trois derniers se sont dediez au service des Autels par le Sacerdoce, & remplissent leurs devoirs avec une exactitude tres-édifiante. La nature avoit donné à feu Mr le Vayer, Doyen de l'Eglise

du Mans, une preſtance qui ne contribuoit pas peu à donner du relief aux talens de ſon eſprit, & à cette éloquence qui eſt comme naturelle à tous ceux de ſa Maiſon. Il avoit ſouvent preſché devant le Roy; & la feue Reine ſa Mere, & avoit paru avec applaudiſſement en pluſieurs Chaires de Paris. Il faiſoit de temps en temps des Diſcours pleins d'édification dans le Chapitre dont il eſtoit le Chef, & on l'a veu pluſieurs fois parler ſur le champ dans des occaſions imprevuës, avec autant de faci-

lité, que s'il avoit eu beau-
coup de temps pour s'y pre-
parer. Son zele pour la Disci-
pline Ecclesiastique dont il
sçavoit parfaitement bien les
Loix, ne luy attiroit pas
moins de veneration que la
regularité de sa vie, qui estoit
pour tout le monde une per-
petuelle exhortation à la Ver-
tu. Il est mort aprés un mois
de maladie, & a eu pendant
ce temps un jugement sain &
entier, dont il a fait tout le
bon usage que doit faire une
veritable Chrestien.

Les Vers que vous allez lire
sont

ſont d'une perſonne de voſtre ſexe, qui les a faits lors qu'elle eſtoit attaquée d'une maladie qu'elle ſçavoit incurable, & peut-eſtre vous ſembleroient-ils marquer trop de fermeté, ſi les deux derniers ne faiſoient connoiſtre, que la tranquillité qu'elle montre, venoit de la confiance qu'elle avoit en la miſericorde de Dieu.

Bientoſt la lumiere des Cieux
Ne parroiſtra plus à mes yeux.
Bientoſt quitte envers la Nature,
Je vais dans une nuit obſcure
Me livrer pour jamais aux douceurs
du ſommeil

Janvier 1692.

Je ne me verray plus par un triſte
réveil
Expoſée à ſentir les troubles de la
vie.
Mortels, qui commencez icy-bas vôtre
Cours
Je ne vous porte point d'envie
Voſtre ſort ne vaut pas le dernier de
mes jours.

S

Viens, favorable Mort, viens bri-
ſer les liens
Qui malgré moy m'attachent à la vie.
Frappe, ſeconde mon envie.
Ne point ſouffrir eſt le plus grand
des biens.
Dans ce long Avenir j'entre l'eſprit
tranquille.
Pourquoy ce dernier pas eſt-il ſi re-
douté ?

Du Maiſtre des Humains l'eternelle bonté
Du malheureux Mortel eſt le plus ſeur azile.

Mr le Marquis du Guaſt a épouſé depuis peu Mademoiſelle de Chaſteauneuf, riche heritiere d'Avignon. Mr l'Evelque de Cavaillon, Oncle de ce Marquis, fit le Mariage dans l'Egliſe des Dames Religieuſes de S. Laurens, en preſence de la plus part des perſonnes qualifiées de la Ville, qui allerent enſuite dîner chez la Mariée, où Mr l'Archevelque Vicelegat ſe trou-

va. Mr le Marquis du Guaſt eſt d'une tres-ancienne famille, qui ſe ſoûtient encore noblement en Italie, où elle poſſede depuis deux cens ans les Marquiſats de Serralonga, & de Caſtellazo, & en France ceux de Montgaugié & de Luſſai au Maine. Elle a donné un Grand Maiſtre à l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem Loüis du Guaſt, Fils de Roſtaſa, & de Loüiſe de Venaſque eſtoit Chevalier de cet Ordre dés l'année 1314. Il y a eu de cette Maiſon deux premiers Maiſtres d'Hoſtel des

Rois de Sicile, René & Loüis, des grands Mareſchaux de Logis, des grands Maiſtres des Eaux & Foreſts, des Capitaines & Lieutenans aux Gardes, des Gouverneurs de Places, des Chevaliers de l'Ordre du Roy, & en Italie des Generaux d'Armée, & des Vivres. Elle a receu encore beaucoup d'éclat par les Alliances qui y ſont entrées depuis qu'elle habite au Comtat Venaiſſin, & en France, où elle s'eſt alliée des Maiſons d'Auſſane, Seigneurs de Menerbe, de Renoüard, Seigneurs de Van-

cluſe, de Venaſque, Seigneurs de Mandene, d'Eſtienne, Seigneurs de Lambeſc, de Remond, de Roux Beauvezet, de Fourneur, de Vaſſadis, de Varradier S. Andeol, de Chaouſſet, de Lopis, de Fortier, de Sade, de Montmorency Thuri, de Breragne-Avaugour, de Nereſtang, de Verdun, de Cottelier, &c. Elle porte *d'Azur à cinq bezans d'or 2. 2. & 1.* On tient que cette Maiſon eſt encore alliée avec la Maiſon de Lorraine, par le Mariage de la feuë Princeſſe de Phalſbour,

Sœur de feu Madame Duchesse d'Orleans, Tante du Roy, avec Dom Carlo Guasqui.

En vous envoyant le Journal du Siege de Monmelian, le mois passé, je vous dis que le Roy Henry IV. ne l'avoit pû prendre, & vous avez crû, parce que je ne m'expliquay pas assez clairement, que les Troupes de ce Monatque en avoient levé le Siege, mais les choses ne se passerent pas ainsi. Il est vray que ce Monarque voyant les difficultez qu'il y avoit à dresser des Bat-

teries contre une roche, pan-
choit à se retirer de devant la
Bonne Place, quand l'Esdiguieres,
qui connoissoit mieux que
tout autre l'estat & le pouvoir
de ceux qui la défendoient,
se soumit à payer les frais de
l'Armée, si dans un mois il
ne se rendoit maistre de Mon-
melian par force ou par com-
position. Ainsi le Roy luy
laissa la conduite de ce Siege,
pendant qu'il passa vers le
Genevois & Foussigny, &
qu'en se faisant montrer les
passages des Montagnes par
où le Duc de Savoye pouvoit

entrer de costé-là, il donna ordre à toutes les avenuës. La Place fut remise le 16. Novembre de l'année 1600. entre les mains du Marquis de Crequi, Gendre de l'Esdiguieres, à qui on en avoit destiné le Gouvernement. Si elle estoit alors tres-importante, elle est devenuë bien plus considerable par les travaux qu'on y a faits en divers temps. Depuis le détail que je vous ay envoyé de sa prise, j'ay lû plusieurs Relations du Siege, qui m'ont fait voir qu'il a esté tres-

beau & tres-vigoureux, & que non seulement Monmelian peut estre mis au nombre des plus fortes Places, mais qu'il pouvoit mesme passer pour une Place imprenable. Cependant malgré la difficulté du terrain. on y a pousſé les travaux de tous costez jusques à la portée du Pistolet, & nos Bombes qui ont toujours desolé les Assiegez, ont souvent enlevé des gens dans la Place, & entre autres un Gentilhomme d'Annecy, & un de Chambery, nommé Mr de Ville-

neuve. Quoy que les Assiegez ayent paru quelquefois tranquilles, & ayent fait peu de feu, ils en ont fait assez en d'autres temps pour étonner les plus intrepides, & quand ils employoient les barils de poudre, les pots â feu & les Carcasses, c'estoit en si grand nombre, qu'on en a souvent vû les chemins éclairez à une lieuë à la ronde. La prise d'une Place si bien défenduë, & qui d'ailleurs se défendoit d'elle-mesme par sa situation & les avantages que la nature luy a donnez, doit couvrir

d'une gloire immortelle ceux
qui ſont venus à bout de
l'emporter. Auſſi en ont ils
merité beaucoup, & la deſ-
cente du foſſé eſt une des
plus vigoureuſes actions qui
ayent jamais été faites Les no-
ſtres s'en emparerent en plein
jour, & pouſſerent la galerie
qui conduiſit le Mineur au
Baſtion. Les Grenadiers &
les Fuſeliers eſtoient retran-
chez ſur le bout du glacis
pour favoriſer cette deſcente.
Les Ennemis demeurerent fi
ſurpris de la vigueur & de l'in-
trepidité avec laquelle on les

attaqua, qu'ils connurent bien que leur perte estoit prochaine, & quand la Bombe qui nous fut favorable ne feroit pas tombée, ils n'auroient pû conserver la Place encore plus de trois jours. Lors que les Ennemis creurent devoir capituler, le Major ayant paru, parla en ces propres termes à Mr de Genlis, Brigadier de jour. *Je viens de la part de Mr le Marquis de Bagnasc, pour sçavoir, Monsieur, si aprés avoir défendu si vaillamment la Place, & combatu si long-temps pour son Prince, il n'y a pas*

Brulart

moyen d'avoir capitulation. On entra enſuite en pourparler, & aprés pluſieurs conteſtations, on convint de la capitulation ſuivante.

CAPITULATION

Faite entre Mr de Catinat, Lieutenant General, commandant en chef les Armées de Sa Majeſté en Italie : Et Mr le Marquis de Bagnaſc, Gouverneur de S. A. R. au Fort de Monmelian.

IL a eſté convenu que Mr le Marquis de Bagnaſc livrera demain 22. Decembre, aux Troupes du Roy, à huit heures du

matin, la Porte du Fort de Montmeillan, de maniere qu'il n'en reste aucune entr'elles & celles de S. A. R. lesquelles ne devront estre separées que par des Sentinelles.

La Garnison sortira aprés demain 23. par la Brêche, Tambour battant, Mêche allumée, Balle en bouche, & Drapeaux déployez.

Ladite Garnison fera conduite jusques à Veillane avec une seure escorte, & par le chemin le plus court de la Maurienne.

A cause de la difficulté du transport de trois pieces de Canon qui ont été accordées à Mr de Bagnasc,

il a été convenu qu'il en seroit remis à Turin trois pieces choisies à Pignerol, de celles qui y sont aux Armes de S. A. R.

Il a esté convenu que l'Etape sera fournie aux Troupes de la Garnison de Montmeillan jusques à Veillane, ainsi qu'elle est fournie aux Troupes de Sa Majesté, & qu'elles ne feront point au dessus de cinq lieuës.

Il a esté convenu que les Prisonniers seront rendus de part & d'autre.

Lors que la porte aura esté livrée demain aux troupes du Roy, comme il est dit cy-dessus, les clefs des Magazins des munitions de

guerre & de bouche ſeront remiſes aux Officiers des troupes du Roy qui auront eſté nommez.

Il a eſté convenu que les meubles & effets, tant des Officiers de la Garniſon, que Soldats & autres gens, qui auront eſté mis dans leſdits Magaſins par précaution contre la Bombe, ſeront remis à ceux à qui ils appartiennent.

Il a eſté convenu que Mr le Marquis de Bagnaſc, tous les autres Officiers, Sergens & Soldats, pourront ſortir tous leurs effets, tant denrées commuſtibles, qu'autres meubles, & les faire tranſporter en tels lieux que lon

leur ſemblera, en toute ſeureté.

Il eſt convenu qu'il ſera fourni des chariots & autres voitures à Mr de Bagnaſc, pour tranſporter ſes meubles en Piémont, ainſi qu'aux autres Officiers de la Garniſon.

Il a eſté convenu qu'il ſeroit fourni, aux dépens de ſa Majeſté, des chevaux de ſelle pour Mr de Bagnaſc, Mrs les Officiers, Volontaires & principaux Domeſtiques.

Il a eſté convenu que Mr de Catinat employeroit ſes offices auprés de ſa Majeſte, pour que les Officiers Savoyards de ladi

Garniſon qui ſe retireront en Piémont, ne ſeront nullement inquietez pour leurs biens, au contraire ſeront reſtablis dans ceux qui leur auront eſté confiſquez à cauſe de la guerre.

Il a eſté convenu que l'on ne débaucheroit point les Soldats de la garniſon.

Il a eſté convenu que s'il y a quelque Officier, Sergens ou Soldats qui par cauſe de bleſſures ou maladie ne puiſſent pas ſuivre le gros de la Garniſon, ils ſeront receus dans Chambery pour eſtre ſoignez & traitez ſelon leur qualité, & de la meſme ma-

niere que le Roy en use à l'égard de ses Troupes, & qu'il leur sera délivré des Passeports en bonne forme, lors que leur santé le leur permettra.

Il a esté convenu que Mr de Bagnasc pourra faire emporter les Ornemens de la Chapelle du Château, Vases sacrez, & autres appartenans à ladite Chapelle.

Il a esté convenu que les Soldats, de quelque Nation qu'ils puissent estre, ne seront repris ni recherchez.

Que les Bourgeois & autres retirez dans le Chasteau, en

pourront sortir en toute seureté avec leurs armes & effets, & les pourront emporter où bon leur semblera, & ne seront nullement recherchez pour avoir porté les armes pendant le Siege ; qu'au contraire, Sa Majesté aura la bonté de leur accorder les Privileges dont ils joüissoient auparavant.

Qu'on leur laissera les Cloches de leur Eglise, Horloge, Ornemens & Vases sacrez qu'ils ont retirez au Chasteau.

Que les RR. PP. Religieux de S. Dominique servant d'Aumoniers à ladite Garnison, pour-

ront emporter les Ornemens de leur Egliſe, Vaſes ſacrez, meubles & Papiers de leur Couvent, de meſme que leurs Cloches qu'ils avoient retirées audit Chaſteau.

Il a eſté convenu que les bagages de Mr le Gouverneur, des Officiers, Volontaires, Sergens & Soldats, ne ſeront point viſitez, non plus que ceux des Bourgeois.

Il ſera délivré de part & d'autre des Otages de qualité égale.

Fait double au Camp devant Montmeillan le 21. Decembre 1691.

Comme la Place ne manquoit de rien, il eſt conſtant qu'elle n'a eſté emportée que par la ſeule valeur des François, à qui rien n'eſt impoſſible.

Aprés vous avoir fait part de tout ce qui regarde le Siege de Monmelian, ie croy vous devoir apprendre l'Hiſtoire des mouvemens qui ſe ſont faits pour ſecourir cette Place. Elle eſt fort curieuſe, & aſſez particuliere. Monſieur de Savoye ayant appris à Turin que Monmelian étoit aſſiegé, crut par des raiſons politiques

devoir feindre de l'ignorer, & se rendit à Milan, où il estoit attendu, & aprés son arrivée le Marquis de Leganez le pria à un grand Souper, & à un Bal avec Mr l'Electeur de Baviere. Ils s'y rendirent, & lors qu'aprés le Soupé on eut commencé le Bal, il arriva un Courier avec des nouvelles qui portoient que Monmellian estoit assiegé dans les formes, & que selon tous les preparatifs que l'on avoit faits, il y avoit apparence, que ce Siege seroit pousse vigoureusement. Ce Courier ayant rapporté

rapporté ces nouvelles-là tout haut dans l'Assemblée, Monsieur le Duc de Savoye prit de là occasion de parler fortement à Mr de Leganez, pour avoir des Troupes Espagnoles, & tâcha d'engager Mr de Caraffa d'en donner d'Allemandes, afin de pouvoir secourir la Place. Ils repondirent l'un & l'autre, *que leurs Troupes estoient fatiguées, & que par le temps qu'il faisoit, il n'y avoit pas d'apparence de les faire marcher aprés une longue Campagne; qu'elles estoient dans leurs Quartiers, & que c'estoit*

perdre tout, que de les exposer a-
vant le printemps. Mr de Savoye
partit de Milan le lendemain,
& dit fort en colere, *que quoy*
qu'on refusast de le secourir, cela
n'empécheroit pas qu'il ne fist ce
qu'il pourroit, & qu'il alloit
faire marcher ses Troupes, &
comme son depit le posse-
doit encore, lors qu'il arriva
à Turin, il dit *qu'il vouloit qu'*
tous les Allemans sortissent, mê-
me des Hopitaux où ils estoient
retenus par des maladies ou par
des blessures, ce qui n'a pas est
executé. Quoy que Mr de Sa-
voye eust demandé des Alle-

nans, il n'avoit point nean-
noins parlé à Caraffa. Ce
ernier se plaignoit beau-
oup de cette Alteſſe, alle-
uant qu'il en avoit eſté mal-
raité pendant toute la Cam-
agne. C'eſt ce qui eſt cauſe
u'ils ne ſe ſont point vus à
Milan, & que le Gouverneur
e cette Ville-là s'eſt meſlé de
outes les affaires pour leſ-
uelles ils auroient eſté obli-
ez de ſe parler. Le ſejour de
onſieur de Savoye à Milan,
t ſeulement de trois jours.
ant arrivé à Turin, il en ſit
rtir le Marquis de Parelle

pour la Valdoſte, & deman-
da ſept cens mille livres au
General de ſes Finances, qui
l'aſſura qu'elles eſtoient épui-
ſées, & qu'il ne pouvoit luy
rien donner, à quoy Monſieur
le Duc de Savoye répondit
qu'il en devoit prendre dans les
lieux où il pourroit en trouver.
Cet ordre ayant eſté trouvé
bizarre & difficille à execu-
ter, n'eut aucune ſuite. Ce
pendant Monſieur le Duc de
Savoye avoit un extréme be
ſoin d'argent, & le Regimen
le Julien qui eſtoit venu à
Turin pour ſe rendre au lieu

où les Troupes devoient s'aſſembler pour le ſecours de Montmelian, étant tout nud, ne pouvoit ſe mettre en marche avant qu'on l'euſt habillé. On fit partir du Bled de Turin & de Verceil venu d'Alexandrie pour l'Armée, & Mr de Schomberg pretendoit tenter l'impoſſible par la Valdoſte. Monſieur de Savoye avoit fait amas de Pionniers, & s'étoit propoſé de gagner une Montagne qu'on voit de Montmellian, & de faire des ſignaux pour marque de ſecours; mais aprés beaucoup

de soins, de dépenses, & de
fatigues inutiles, ce Duc a
eu non seulement le chagrin
de voir prendre la Place qu'il
pretendoit secourir, mais en-
core celuy de voir peu de
temps aprés brûler le Pont de
Poncalier prés de Turin.

Monsieur de Savoye doit
attendre peu de secours des
Allemans, & l'on commen-
ce à connoistre que les pre-
tentions de l'Empereur sur
l'Italie se reveillent. Les plus
sensez y font reflexion, &
l'on dit mesme que le Mar-
quis de Leganez a receu or-

dre du Conſeil d'Eſpagne, d'empécher que les Allemans ne puiſſent s'emparer d'aucune Place du Milanois, & l'on envoye des Eſpagnols naturels pour mettre dans les Places, & pour éviter l'effet d'un Conſeil au nom de l'Empereur, que le General Caraffa a paru vouloir établir à Milan.

Je vous envoye quelques Ouvrages qui ont été faits ſur cette derniere Conqueſte de Sa Majeſté. Les trois premiers que vous allez lire ſont de Mr de Vin.

SUR LA PRISE de Monmelian.

HE' bien, politiques François,
De vos prédictions quelle eſt la certitude ?
Quand viendra cette ſervitude
Dont nous menaçoit autrefois
Voſtre timide inquietude,
Et ſommes-nous encor tous reduits aux abbois,
Comme vous le diſiez quand Bourbon & Turenne*
Tomberent ſous les coups de la Parque inhumaine ?
Si pour noſtre malheur on vous en avoit cru, (perdu)
La France alloit perir, & tout eſtoit
Feu Monſieur le Prince.

Telle qu'un Vaisseau sans Pilote,
Que Neptune en courroux de tous costez balote,
Elle vous paroissoit pour lors en grand danger,
Et cette Ligue menaçante,
Qu'enfanta de Nassau l'ambition bruslante,
Ne vous la faisoit voir que preste à submerger.
De ces deux grands Guerriers la trop funeste perte
Vous la representoit ouverte
Aux flots impetueux de tous ses Ennemis,
Qui confus & tremblans de crainte,
Toujours battus par eux, en fuite toujours mis,
Ne s'exposoient que par contrainte
Aux coups, dont à peine gueris,
Ils avoient tant de fois senty la rude atteinte.

Nous n'avons plus de Generaux
Qui puissent soutenir de la chose pu-
blique
Le poids trop accablant ; c'est ce qu'à
tous propos (panique ,
Debitoit en tous lieux vostre terreur
Vous gemissiez pour lors de ne les
avoir plus ,
Et quand on vous disoit que faits sur
leur modelle ,
D'autres suivroient de prés leur va-
leur & leur Zele ,
Vous traitiez ce discours de chanson
& d'abus.
Je ne fais point de paralelle ;
Je regrette , je pleure encor ces deux
Heros.
Je sçay ce qu'ils valoient , & que par
leurs travaux
Tous deux se sont couverts d'une gloi-
re immortelle.

Ouy, nous ne pouvons trop louër
Ce qu'ils ont fait en faveur de la
France,
Et l'on ne craint point d'avoüer
Que nous devons beaucoup à leur
rare prudence.
L'un estoit nostre Achille, & l'autre
nostre Hector;
Cependant l'un & l'autre est mort,
Et le mesme bonheur toujours nous
accompagne.
Luxembourg aux champs de Fleu-
rus
Triomphe d'un seul coup des Princes
d'Allemagne,
De l'Angleterre, & de l'Espagne.
Tourville sur ses pas, quand Duques-
ne n'est plus,
D'une audace qu'encor tout l'Univers
admire,
Brule & bat sur la mer les superbes
Anglois

Unis avec les Hollandois,
Qui seuls jadis entre eux s'en dis-
putoient l'Empire.
Loüis mesme, Loüis que leur flateuse
erreur
Leur peignoit comme un Roy desor-
mais incapable,
De rompre du repos le charme trop
aimable,
Et a'avoir pour la guerre encor la
mesme ardeur,
Loüis, dis je, en un temps où Mars
avec Bellone
Assis prés d'un bon feu laisse broüiller
ses traits,
Loüis le Grand que rien n'étonne,
Et plus vigoureux que jamais,
Aux rigueurs de l'hyver s'expose, s'a-
bandonne,
Marche, court à la gloire, & prend
Mons en personne.
Desabusé de cette erreur

Nassau pour l'empescher accourant
prés de Hale,
Voit en luy le mesme homme, & la
mesme valeur
Qui luy fut toujours si fatale,
Et ce prodigieux succés
A sa honte luy fit connoistre
Qu'un Heros ne vieillit jamais,
Et qu'en approcher de plus prés,
C'estoit jouër sans doute â se donner
un Maistre.
A peine ce nouveau Tyran
Voit-il Mons de Louis implorer la
clemence,
Que Nice, fiere encor, mait jusqu'à
l'insolence,
D'avoir veu sans peril les armes d'un
Sultan,
Et fait devant ses murs échouër la
puissance
Du formidable Soliman;

Nice, dis-je, d'un coup de Bombe!
Lancé par Catinat, s'humilie & ſuc-
combe.
Bien plus, qui l'euſt pensé! l'or-
gueilleux Monmeillan,
Qui ſembloit ſur ſon roc ne craindre
que la foudre,
Vient ſous ce même bras de voir d'un
œil dolent,
Tomber tout ſon orgueil & ſes rem-
parts en poudre;
Et quand encor? le croiroit-on?
Tandis que l'Allemand préferoit à la
gloire
Un chaud quartier d'hyver, & le
plaiſir de boire,
Et lors que le froid Aquilon
Fait ſentir ſur noſtre hemiſphere
Sa plus impetueuſe & ſanglante co-
lere.
Ces feux qu'on fait par tout diſent
qu'il eſt ſoumis;

Le bruit de nos Canons en porte la nouvelle
Jusque chez nos fiers Ennemis,
Et leur apprend par là cette gloire immortelle
Que le destin promet à l'Empire des Lis.
Aprés cila, François, reprendrez-vous courage?
Quoy donc, en faut-il davantage
Pour de vostre frayeur guerir tous vos esprits?
Hé bien, un peu de patience;
Montmeillan, Mons & Nice pris
Suffisent pour le faire, & peuvent par avance
Vous répondre que nos Guerriers
Toujours heureux, toujours pleins d'ardeur pour la France,
Iront, & plûtost qu'on ne pense,
Luy cueillir de nouveaux Lauriers.

Souffrez que Luxembourg & Catinat
respirent.
L'un & l'autre abesoin de gouster un
repos
Qu'on ne refuse pas aux plus grands
des Heros.
Ils suivent d'assez prés les modelles
qu'ils prirent,
Et tous deux à leur gloire ils font
voir qu'ils aspirent:
Mais donnez leur, sans les presser,
Le loisir de se délasser.
Vostre rigueur trop inhumaine
Veut-elle qu'épuisez par les veilles
d'un Camp,
Ils aillent, & sans fruit, & sans
reprendre haleine,
Verser jusqu'à leur dernier sang;
Quoy, mesme les Heros que nous
chantent les Fables
Estoient-ils donc infatigables?
Quoy, l'intrepide Fils du brave Am-
phitrion

S'occupoit-il toûjours à vaincre un
Geryon ? (fatale.
Cette fatigue au monde euſt eſté trop
On le vit quelquefois entre les bras
d'Omphale
Joüir d'un utile repos ;
La Quenoüille à la main il filoit
avec elle, (vaux
Et l'on ſçait de ſes grands tra-
Qu'allant ſe délaſſer auprés de cette
Belle
Il n'en ſortoit que plus heros.
Je me garderay bien de dire
Que d'Hercule en cela tendres imita-
teurs
Ils laiſſent quelquefois ſoupirer leurs
grands cœurs ;
Mais ils peuvent avoir chacun leur
Dejanire,
Et ſans crainte, en gouſter les char-
mantes douceurs.

Je vous promets pour eux qu'à leur
gloire fidelles,
Ils iront aprés d'un grand pas
Chercher ces Ennemis qui fuyent les
combats,
Et qu'au retour des hirondelles
Tel qui s'en croit sauver, & qui n'
pense pas,
Sentira de nouveau ce que pesent leurs
bras.

AUTRE.

DANS la rude saison ou la Biz
en fureur
Fait sentir en tous lieux sa plu
grande rigueur,
A dompter Montmeillan la bravoure
Françoise
Occupe toute son ardeur.
L'Allemande, & la Bavaroise

S'exerce, au lieu de le ſauver,
A prendre des quartiers d'hyver
Sur ſes Amis à force ouverte,
Et ſans tenter du moins d'en retarder
la perte,
A ne ſonger enfin qu'à ſe bien con-
ſerver
Sa violente & mal-honneſte,
Mais chaude, & vineuſe conqueſte.
Tous ſes vaſtes projets ſont terminez-
par là.
Vous en avez voulu ſçavoir la dif-
ference.
Hé bien, volontiers, la voila.
Cependant pour le prix de mon obeiſ-
ſance,
A laquelle des deux, Climene, aprés
cela
Donnerez-vous la préference?
Ah, c'eſt, me direz-vous à celle de
la France.

D'accord ; je vois que sa valeur
Dans tout ce qu'elle fait ne cherche
que la gloire ;
Mais l'Allemande d'autre humeur
Fuit les coups, & n'aime qu'à
boire.

AUTRE.

SUbjuguer Nice, & Mons au retour du Zephir,
Et quand la Bize trop cruelle
Au coin du feu nous fait tenir,
Dompter Monmelian, voila ce qui
s'appelle
Bien commencer, & bien finir.

Voicy encore trois Madrigaux sur cette mesme matiere. Le premier est de Mr de Lor-

me, Avocat au Parlement de Grenoble.

SUR LA PRISE de Montmeillan, & sur les vains efforts de la Ligue.

MADRIGAL.

CE Fort si renommé, qu'on croyoit imprenable,
Vient enfin de ceder à nos braves François.
A leur rare valeur rien n'est insurmontable
Sous LOUIS le plus grand des Rois.
Tout prouve desormais la puissance admirable

De ce Monarque incomparable.
Allemans, Espagnols, Princes du
Nort, Anglois,
Holandois, Savoyards, Liégeois,
Et d'autres Alliez une troupe innombrable
Semblent n'avoir formé leur Ligue épouventable,
Que pour venir en Corps se soûmettre à ses Lois.

SUR LA PRISE de Monmelian.

QUelle gloire à Louis le Grand!
Par le Siege de Mons il ouvrit la campagne,
Et foudroya cette fiere Montagne.
Il la finit encor en Conquerant,
Il prend un autre Mont, imprenable, important.

En vain le Savoyard avec un air d'audace,
De son fameux rocher veut defendre la Place,
Il la renforce en vain des frimats qu'il attend.
Les Armes de Louis surmontent tous obstacles,
Ses Conquêtes sont des Miracles
L'Hyver il prend Montmelian.

SUR LA PRISE de Montmelian, qui a terminé la Campagne de 1691. ouverte par la prise de Mons.

MADRIGAL.

Comment les deux Heros d'une Ligue se fiere,

Le grand Nassau, le grand Baviere;
Ces Princes favoris de Mars,
Ont-ils souffert qu'on prist en leur presence
Leurs deux plus fermes Boulevars,
Sans vouloir seulement en tenter la dêfense?
Les Françots, dit l'un froidement,
Sont trop tost en campagne, est-on prest à les battre?
Et l'autre ajoûte brusquement,
Ils y sont trop longtemps; on est las de combattre.

Comme je fais graver les Medailles de l'Histoire du Roy, non pas suivant qu'elles ont esté frapées, mais selon qu'elles tombent entre mes mains,


CONSTANTIA VIGILANTISSIMI PRINCIPIS
I. Doliuar fecit

mains, celle que je vous envoye presentement devroit avoir esté une des premieres, puis qu'elle marque le temps où Sa Majesté a commencé à regner par Elle mesme. On voit dans le revers ce Monarque armé à la Romaine, & couronné de laurier, tenant en sa main un Gouvernail. Le Cube represente sa fermeté dans toutes ses actions, & le Gouvernail, le maniement des affaires de son Royaume dont il prend la conduite.

Vous avez sceu la mort de Mr le Marquis de B[illegible]

Janv. 1693.

Colonel du Regiment de la Saare, & Gendre de Mr de Brizac Major des Gardes. Sa bravoure luy avoit acquis beaucoup d'eſtime, & l'on n'en ſçauroit douter, puis qu'il eſt mort en faiſant ſon devoir avec une intrepidité ſurprenante. Son Regiment eſtant demeuré vacant, le Roy l'a donné à Mr le Chevalier de Vaudrey, Capitaine de Grenadiers dans Tournon. Il eſt de l'illuſtre Maiſon de Vaudrey en Franche-Comté, alliée à tout ce qu'il y en a de plus conſidérables dans cette Pro-

vince. Il avoit eſté autrefois deſtiné à l'Egliſe, & il avoit meſme pris l'habit de Religieux de Saint Claude, que l'on ſçait qui ne ſe donne qu'à des Perſonnes d'une naiſſance trés-diſtinguée. Il fut depuis Chanoine dans l'Egliſe de Beſançon & ayant enfin quité ſes Benefices pour entrer dans le Service. Il s'eſt extréme-ment ſignalé en Flandre, en Irlande & Piémont. Mais rien n'aproche de ce qu'il fit à Coni où il entra luy dixiéme, & où il fut abatu ſous trente-trois bleſſeures, & fait Priſonnier.

Le Roy témoigna estre fort content de cette action, & en relevant sa Perruque, il eut la bonté de faire remarquer les coups qu'il avoit receus. Mr le Chevalier de Vaudrey est Fils de Mr le Comte de Saint Remy, & Frere de Mr le Comte de Vaudrey, qui est son aisné. Il a un Cadet d'Eglise, & des Sœurs dans des Colleges de Noblesse en Franche-Comté.

Ce que je viens de vous dire de Coni, me donne sujet de vous parler d'une action de bravoure extraordinaire

qui s'eſt faite au Siege de cette Place, & qui eſt une des plus vigoureuſes qu'on puiſſe trouver dans les Hiſtoires. Mr d'Urſon jeune Gentilhomme âgé de vingt ans, Lieutenant dans le Regiment de Bretagne, eſtant à ce Siege, fut commandé pour conduire les Travailleurs de la Sape du chemin couvert. Le 27. de Juin, comme il eſtoit aprés ſon Travail, les Aſſiegez firent tout à coup une Sortie, & ils la pouſſerent de telle ſorte qu'ayant épouvanté ceux qui devoient le ſoû-

tenir, il se trouva seul & enveloppé d'un grand nombre d'Ennemis. Il en tua trois, & receut douze blesseures: sçavoir deux coups de Bayonnette dans la poitrine, quatre coups de Sabre sur le bras droit, deux autres à la main gauche, dont un luy a coupé le tendon de l'Index, & le rend estropié, & enfin quatre autres sur la teste, dont il y en a un qui luy a emporté une grande piece du Crane avec ses deux tables de la largeur & rondeur de deux écus blancs. C'est le plus furieux

coup qu'on ait encore veu. On voit la Dure-mere denuée d'os, & ſon mouvement à découvert, ce qui ſe verra toûjours, au rapport de Mrs du Cheſne & Beſſiere qui l'ont viſité depuis ſon retour, & qui ont certifié que ces mouvemens ne peuvent eſtre remis dans leur eſtat naturel, à cauſe de la departition de l'Os qui a eſté emporté. C'eſt en ces termes que leur Certificat eſt conceu. Cependant aprés un coup ſi terrible qui le renverſa par terre, il eut encore le courage de ſe relever, &

ayant un peu repris ſes eſprits, il alla paſſer ſon épée au travers du corps d'un Officier Ennemy, où il la laiſſa. Cet effort l'ayant étonné, le fit retomber, mais on luy donna la vie, & il fut mené Priſonnier dans la Ville. Il y demeura trois mois & demy, & il fut enfin échangé ſur la fin d'Octobre, le Gouverneur de la Place luy ayant donné d'amples Certificats de ſon action. Mr de Catinat qui fit ſon éloge, luy en a encore donné d'autres, qui luy ont fait obtenir une Penſion du Roy avec

la continuation de sa paye de Lieutenant, jusqu'à ce qu'il soit en état d'exercer quelque autre employ plus considerable. Il eut l'honneur de saluer Sa Majesté au commencement de ce mois dans une coëffure bien bizarre, puisque ne pouvant porter ny Perruque ny Chapeau, il a une Calotte d'argent qui couvre sa blessure, & par dessus un bonnet à la Dragonne fourré de Martre par devant, qu'il n'ôte jamais, non pas mesme dans l'Eglise. Toute la Cour l'a regardé avec étonnement, & a

voulu voir les pieces de ſon Crane qu'il porte toûjours ſur luy. Ce jeune Gentilhomme appartient aux Familles les plus diſtinguées de Dijon & d'Autun. Ces exemples de valeur ont dequoy étonner les Ennemis, qui ne doivent pas douter qu'il n'y ait dans les Armées de Sa Majeſté quantité de Braves, dont rien n'égale l'intrepidité.

De Limoges. M^r le Chevalier de Sainſens, Capitaine-Lieutenant des Gendarmes de Bourgogne, étant mort ces derniers jours, le Roy a donné cette Charge

à Mr de Mezieres, d'un merite distingué & reconnu, & qui estoit Sous Lieutenant de ce mesme Corps. Mr de la Messeliere, Premier Exempt dans la Compagnie de Noailles, & Neveu de Mr l'Abbé de la Vau, de l'Academie Françoise, a esté fait Sous-Lieutenant en la Place de Mr de Mezieres.

Pour vous répondre sur ce que vous demandez si les Lotteries font encore un des divertissemens du Carnaval, comme elles firent l'année derniere, je vous diray qu'il y

en a peu, & que l'on ne parle plus que de celle de Mr de Philidor l'ainé, Ordinaire de la Musique du Roy, qui fut ouverte à Versailles le Carnaval dernier, & qui sera tirée la premiere semaine de Carresme, chez Madame la Princesse Douairiere de Conty, ce qui ne sçauroit manquer, puis qu'elle se trouve remplie, à tres-peu de chose prés, de sorte que si ceux qui ont dessein d'y mettre ne veulent pas être surpris, ils n'ont point de temps à perdre. Cette Lotterie est faite sur le modelle de cel-

le de Venize, où il n'y a qu'un seul Lot. Il est d'une Maison qui a esté prisée par ordre du Roy, & qui est estimée par justice vingt & un mille six cens livres. Elle est loüée quatorze cens livres, & comme les Billets ne sont que d'un écu, il n'y a personne qui ne puisse esperer un si gros Lot pour une si modique somme. Ceux qui ont souvent éprouvé la fortune favorable, ne doivent pas manquer une si belle occasion, qui leur apprendra s'ils ont lieu de se flatter qu'elle ne changera point.

On prend tant & ſi peu de billets que l'on veut. Ils ſe diſtribuent à Paris chez le ſieur Louvet Marchand Papetier ruë de l'Arbre-ſec à l'Empereur, & à Verſailles chez Mr de Philidor, ruë de Bel-air.

Je viens à l'Enigme dont le veritable mot eſtoit *l'Epée*. Ceux qui l'ont trouvé ſont Mrs le Comte de Quermeno; le Vicomte Perdoulx de Beauregard: F. Maroy: Loüis Bouchet, ancien Curé de Nogent le Roy: Bonnard de l'Hoſtel du Queſnoy, Place Royale: Verdel, Doyen des Chanoi-

nes de Noſtre-Dame de Pontorſon : Turrault de la Coſſonniere , Chanoine du Mans : Thomas, Maiſtre de Penſion du Fauxbourg S. Antoine : Champagne le jeune, Chanoine de Troyes : Dumeſnil-le-bois d'Abbeville : C. Huruge d'Orleans : Cognard Maiſtre de Muſique : le Petit Paiſne du Grand Turc de la ruë S. Honoré : le Bas le jeune, & ſon aimable Sœur de la ruë S. Germain : le Triumvirat de Bourg en Breſſe : l'Amant de ſa Voiſine de Carenran , & le Berger Floriſte du

Septentrion : l'Indifferent de la rue du Mail, & sa parfaite au Claveſſin de la rue S. Pierre : le Doyen de la rue des Boules. Le Preux de Saint Quentin : l'Amant ſans fard de Diepe : les nouveaux mariez, de la ruë Aubry boucher : l'Amant Limitrophiſte du Quay de la Tournelle : Pionneau : L D M. de la rue du Temple de Troyes : le Chevalier de Baſſigny, le brave Baptiſte des Jardins de la rue des Bourdonnois ; l Inconſtant malgré luy de S Germain en Laye : le Paſſionné de

la charmante & impitoyable Blonde de la rue de la Sourdiere; Mesdemoiselles Raver; de Louche, & Rolland : l'aimable & touchante Champion, la spirituelle Rolland, & la charmante Raillard, toutes trois de Vezoul en Franche Comté : la belle de Taveaux : la Mere du Joly-Trio: la Blanche Mimie, & son aimable Loulois de la ruë Vivien : l'aimable & mignonne Boisot : l'aimable de Vernay, & les deux aimables Sœurs d'auprés du Palais de Granvel-

le, toures cinq de Besançon: Cathos Chevalier, de la rue Trouſſe vache, & la grandes Brune de la rue Tirechape:: les trois blondes Bergeres dun Quay de la Tournelle: la belle Provinciale de l'Hoſtel des Urſins: la belle & brillante Deſmareſts, de la rue des Mauvais Garçons: l'Amie de la jeune Muſe: la toute charmante Honorée dans le Cloiſtre: les deux Beautez de loiſir du Quay des Auguſtins:: la mignonne Merc de la Barriere S. Honoré: les Muſes de la rue du Parc-Royal: la belle

Minerve : la belle Solitaire du Fauxbourg S. Sever de Roüen à l'Anagrame *eſt vray modelle d'Ange*, & ſon fidelle amy de la meſme Ville ;

L'Enigme nouvelle que je vous envoye, eſt d'un Cavalier d'Angers, dont vous en avez déja veu d'autres.

ENIGME.

JE ſers dans un Palais, comme dans un Hameau.
Ou je ſuis profitable, ou je mets au Tombeau.
Ma demeure n'eſt que d'écailles :
Et quand j'aurois cauſé les triſtes funerailles

D'un homme de la Cour, & meſme d'un grand Roy,

On ne m'entreprend point ; deux Gardes prés de moy
Sont ſeuls chargez de ma deffence,
Si malgré leurs ſoins on m'offence.
On peut me rétablir, ſans de fort grands efforts,
Et me mettre en état de rentrer dans le Corps.
On a beſoin de moy dans la Paix, dans la Guerre.
On me porte ſur Mer, on me porte ſur Terre.
Quoy que ſi neceſſaire on me donne à vil prix,
Mais pour s'en bien ſervir, il faut l'avoir appris.

Je vous envoye un Air nou-

Fuiés plaisrs fuiés pour gouter vos appas de ma iuste douleur Je suis Je suis trop occupé—e

e vous paroisses en vain ou mon berger n'est pas d'un coup mortel son depart ma frap—pé—e :

fuiés plaisrs fuiés pour gouter vos appas de ma iuste douleur Je suis Je suis trop occupé—e

veau, ſur une plainte fort ordinaire aux Amans qui ſont privez du plaiſir de voir ce qu'ils aiment.

AIR NOUVEAU.

FUyez, Plaiſirs, fuyez; pour gouſter vos appas
De ma juſte douleur je ſuis trop oecupée.
Vous paroiſſez envain où mon Berger n'eſt pas.
D'un coup mortel ſon départ m'a frappee.
Fuyez, Plaiſirs, fuyez; pour gouſter vos appas,

De ma juſte douleur je ſuis trop occupée.

Le Sr Coignard, Libraire du Roy, ruë S. Jacques, à la Bible d'or, commence à debiter *Jephté*, Tragedie de Mr Boyer, de l'Academie Françoiſe. Vous devez avoir entendu parler de cette Piece, aprés le grand nombre de lectures qui en ont eſté faites depuis un an chez M^r l'Abbé Teſtu, dans de grandes Aſſemblées, que l'on a veu toûjours compoſées d'une infinité de gens d'eſprit, & de

personnes d'un rang distin-
gué de la Cour & de la Ville.
Si la lecture ne luy donnoit
pas toutes les graces que les
Ouvrages de cette nature ont
accoûtumé de recevoir sur le
Theatre, des differens Acteurs
qui les representent, elle avoit
en recompense les ornemens
d'une excellente Musique, de
la composition de Mr Oudot.
Tous les Chœurs estoient
chantez, & le chant s'accom-
modoit si bien aux paroles,
qu'il estoit impossible de ne
pas entrer dans les mouve-
mens de crainte, de douleur,

ou de joye qu'elles exprimoient, ſelon ce qui ſe paſſoit ſucceſſivement. Auſſi peut-on dire que cet Ouvrage a receu une approbation generale, & qu'il eſt un des plus beaux que nous ait donnez ſon illuſtre Auteur. La beauté des Vers y ſoutient par tout celle du ſujet, & quoy qu'il ait eſté obligé d'en retrancher, comme il le marque dans ſa Preface, tout ce qu'il y a de plus vif & de plus humain dans les Tragedies ordinaires, c'eſt à dire, les emportemens de l'amour pre-

fane il l'a ſi bien diverſifiée par tout ce que la tendreſſe du ſang peut trouver de plus propre à intereſſer & à émouvoir le cœur, que rien ne languit dans l'action. Ce que vous admirerez dans cette excellente Tragedie, c'eſt que le principal Incident du ſujet, qui eſt le Sacrifice d'une Fille par les ordres de ſon Pere, ayant eſté déja vû ſur le Theatre, il l'a conduit avec tant d'adreſſe, qu'il luy a donné une forme qui le fait paroiſtre tout nouveau.

On vient d'imprimer un

autre Livre, intitulé, *Des mots à la mode, & des nouvelles manieres de parler.* Ce sont deux Discours en forme de Dialogues, dont la lecture donne beaucoup de plaisir. On y trouve des tableaux faits d'aprés la nature, de diverses manieres d'agir, & de s'exprimer de plusieurs gens de la Cour & de la Ville, & s'ils ne plaisent pas également à toutes sortes de gens, cela ne sçauroit venir que de ce que quelques-uns se reconnoissent dans ces peintures generales, quoy que l'Auteur assure qu'il

ne les a faites pour perſonne en particulier. Cependant quoy qu'ils s'y trouvent avec leurs defauts favoris, & qu'ils paroiſſent avoir quelque ſujet de ſe plaindre, lors que l'on fait remarquer ce qu'il y a de ridicule dans les effets de leur vanité, ils ne doivent pas en vouloir du mal au Peintre, qui ſans les connoiſtre les a repreſentez tels qu'ils ſont. C'eſt à eux à reformer les Originaux, & à regler leurs diſcours & leurs actions d'une maniere qui ne les expoſe plus à la raillerie ny à la cenſure.

Ce Livre qui se vend chez le S
Sr Barbin au Palais, contient
aussi un Discours en Vers sur
les mesmes matieres. Je ne
vous diray rien de son Au-
teur, dont le merite est assez
connu par d'autres Ouvra-
ges.

On trouve chez le Sr Qui-
net, aussi Libraire au Palais,
une Nouvelle galante, qu'il
debite depuis peu sous le titre
Des Agrémens & Chagrins du
Mariage. Comme il y a du
pour & du contre, l'Auteur y
a fait entrer beaucoup de pein-
tures agreables, & peut-estre

y a-t-il peu de perſonnes qui n'ayent intereſt à prendre party ſur cette matiere. Quoy que cet Ouvrage puiſſe paſſer ſimplément pour un Jeu d'eſprit, on en peut tirer de grandes utilitez. La converſation de Philogame & d'Antigame, dont l'un défend, & l'autre blâme ceux qui ſe marient, inſpire les ſentimens de défiance que l'on doit avoir du cœur humain, & fait connoiſtre qu'il eſt dangereux de s'engager dans le Mariage par la ſeule veuë du plaiſir permis. Dans l'Hi-

ſtoire de Syngamis & d'Aga-
mis Sophronie apprend aux
honneſtes Femmes les manie-
res dont elles ſe doivent ſervir
pour retirer leurs Maris du
libertinage, & Scortine fait
voir en meſme temps, qu'il
ne faut jamais ſe confier à une
Fille que l'on voit dans le deſ-
ordre. La vie & la mort de
l'un & de l'autre, je veux di-
re de Syngamis & d'Agamis,
nous ſervent d'inſtruction, &
nous apprennent qu'autant
qu'un homme ſage & bien
reglé vit heureux & meurt
content, autant un débauché

vit inquiet & meurt malheu-
reux,

Monsieur le Duc de Char-*orleans,*
tres ayant fait voir dés sa plus
grande jeunesse qu'il seroit un
Prince accomply, & qu'il de-
vroit à son heureux genie, à
son bon naturel, & au sang au-
guste dont il est sorty, ce que
la plus part de ceux d'une si
haute naissance ne doivent
qu'à de grands soins, & à un
grand nombre d'années, vous
ne devez pas vous étonner si
j'ay souvent eu des occasions
de vous faire son éloge. On
ne pourroit rien desirer en

luy, quand meſme il ſeroit dans un âge beaucoup plus avancé. Il poſſede toutes les Sciences qu'un Prince doit ſçavoir. Il aime non ſeulement le métier de la Guerre, mais il a toutes les lumieres ; & toute la valeur neceſſaire pour l'exercer. Il n'a pas moins toute la galanterie que peut inſpirer ſon âge ; ſes manieres ſont honneſtes, & ſans deſcendre de ſon rang, il fait voir une affabilité qui luy gagne tous les cœurs. Toutes ces choſes luy ayant acquis l'eſtime du

Roy, & Sa Majeſté voulant luy en donner des marques en le mariant, a declaré que ce Prince épouſeroit le mois prochain Mademoiſelle de Blois. Les avantages que le Roy leur fait ſont ſi conſiderables, que toutes les parties en ſont extremement ſatisfaites. Sa Majeſté unit par ce Mariage le plus illuſtre, & le plus beau Sang du monde. Il joint le merite au merite, l'eſprit à l'eſprit, & allie la vertu à la vertu. Leurs Alteſſes Royales Monſieur & Madame ont receu ſur ce

Mariage les Complimens de toute la Maiſon Royale, des Princes, & Princeſſes, & de tout ce que la Cour & la France ont de diſtingué.

Monſeigneur le Dauphin étant venu au Palais Royal la ſemaine derniere, y fut traité par Monſieur avec la magnificence qui eſt ordinaire à ce Prince. Il alla l'aprés-dînée voir l'Opera d'Armide, aprés quoy il y eut grand jeu au Palais Royal, & le Jeu fut ſuivi du Bal, où l'on receut toutes les perſonnes de diſtinction, & tous les Maſques,

de ſorte que pluſieurs appar-
temens s'en trouverent rem-
plis auſſi bien que la grande
Galerie. Il y eut grande Cola-
tion, & le Bal dura juſque
bien avant dans la nuit.

On a eu avis de Rome, que
dans un des derniers Conſi-
ſtoires, l'Archeveſché de Sens
avoit eſté preconiſé pour Mr
de la Hoguette, Eveſque de
Poitiers; l'Eveſché de Mar-
ſeille, pour Mr l'Abbé de
Vintimille de Luc, celuy de
Niſmes pour Mr l'Abbé Fle-
chier de l'Academie Françoi-
ſe, & celuy de Soiſſons pour

M^r l'Abbé de Sillery. On appelle préconiſer lors que dans le Conſiſtoire de Rome, un Cardinal fait la propoſition de celuy qu'un Roy, ou un Souverain, a nommé à quelque Prélature, en vertu des Lettres dont il eſt porteur, pour la faire agréer au Pape, qui donne enſuite ſa collation. On n'en preconiſe jamais plus de quatre à la fois dans un Conſiſtoire pour une Couronne.

Je vous manday la derniere fois que Madame de la Vauguion eſtoit morte. Le bruit

qui s'en estoit répandu s'est trouvé faux. Je suis, Madame, vostre, &c.

A Paris, ce 31. Janvier 1692.

On continuë les Entretiens en forme de Pasquinades, dont le dixiéme sera debité le 15 de Fevrier. Le bon accueil que fait le Public à cet Ouvrage, oblige l'Auteur d'en donner la suite. Quand il aura achevé l'Histoire du Prince d'Orange, qui ne contiendra plus que trois Entretiens, il passera à d'autres matieres,

qu'il renfermera ſouvent dans un ſeul, & qu'il pouſſera quelquefois juſques à deux, mais ſans l'étendre jamais davantage, afin de ſatisfaire ceux qui aiment les nouveautez.

En vous parlant du Premier Medecin de Medemoiſelle d'Orleans, je vous l'ay nommé Mr de Provenzal, au lieu de Mr de Prouvenza.

TABLE.

Prélude. 5

Discours prononcé par Mr le Comte de Rebenac, 9

Détail curieux touchant l'Eglise de Strasbourg. 25

Réponse à la Lettre touchant les vapeurs, 38

Prise d'habit au Monastere de Montfleury prés de Grenoble. 76

Sonnet pour une personne qui a renoncé au monde, 92

Stances. 84

Momie, avec tout ce qui se peut dire de curieux sur ce sujet, & sur les Pyramides d'Egipte. 93

Etreines galantes. 136

Autre galanterie. 147

TABLE.

Autre. 149
Etabliſſement d'une Academie de Peinture & de Sculpture à Bordeaux, 153
Mr de Prouvenza eſt nommé premier Medecin de Mlle d'Orleans, 161
Livres nouveaux. 163
Mr Toureil eſt nommé pour remplir la place qui vaquoit à l'Academie Françoiſe par la mort de Mr le Clerc. 174
Articles de la Capitulation de Limeric. 177
Journal du Voyage du Roy d'Angleterre en Bretagne, avec la reception qui luy a eſté faite par les lieux où il a paſſé. 210
Benefices donnez par le Roy. 220
Morts. 227
Vers faits par une Dame deux jours avant ſa mort. 241

TABLE.

Mariage de M. le Marquis du Guast. 243
Nouvelles particularitez touchant le Siege de Montmelian, avec la Capitulation. 247
Détail de ce qui s'eſt paſſé touchant le ſecours que le Duc de Savoye vouloit donner à cette Place. 263
Divers Ouvrages faits ſur la priſe de Montmelian. 273
Regiment de Mr de Braque donné à Mr de Vaudrey. 287
Action extraordinaire. 292
Charges données par le Roy. 298
Article des Enigmes. 302
Autres Livres nouveaux. 310
Le Roy declare le Mariage de Mr le Duc de Chartres avec Mademoiſelle de Blois. 319
Bal donné au Palais Royal, 322
Nouvelles de Rome. 323
Avis. 325

La Medaille doit regarder la page 288.

L'Air doit regarder la page *309*.

I

CATALOGVE DES LIVRES nouveaux qui se débitent chez le Sieur Gucrout, Galerie-neuve du Palais.

Histoire de Jean de Bourbon Prince de Carency. 3. vol. in douze, 4 livres 10 sols.

Onziéme partie des affaires du temps, remplie de Figures, & contenant trois Entretiens des Plaintes de l'Europe contre le Prince d'Orange, & trois autres du Prince d'Orange travaillant à son Histoire. 2. livres.

Affaires du Temps, dix Volumes in douze, 15. l.

Reflexions sur les defauts ordinaires des hommes, & sur leurs bonnes qualitez. 1. l. 10. s.

La Duchesse de Medo, Nouvelle galante & historique, deux Volumes, 3. l.

Explication en Vers des Tableaux de la Galleric de Verſailles. 15. ſ.

La Découverte des Miſteres du Palais, où il eſt traité des Parties en general, des Intendans des grandes Maiſons, des Procureurs, Avocats, Notaires, & Huiſſiers. vol. in douze, 1. liv. 10. ſ.

La Vie de la feüe Reine d'Angleterre, dans laquelle outre ſes actions particulieres de pieté, on trouve ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable pendant les Regnes des Rois Charles I. & Charles II. Vol. in 8. 2. l. 10. ſ.

Nouvelle Chirurgie, Medicale & raiſonnée de Michel Ettmuler, avec une Diſſertation ſur l'infuſion des liqueurs dans les Vaiſſeaux. 1. l. 10. ſ.

Pratique de Medecine ſpeciale du meſme Ettmuler, ſur les Maladies propres des Hommes, des Femmes & des Enfans. Vol. in 8. 3. l.

Hiſtoire Monaſtique d'Irlande.

2. l.

Traité de l'Artillerie, expliquant la difference, les proportions, les portées, les affuts, & tout ce qui concerne les Canons dont on ſe ſert en France, tant ſur Terre que ſur Mer, avec pluſieurs Planches, par Monſieur Gautier de Niſmes. 1. l. 10. ſ.

Lettres ſur toutes ſortes de ſujets. 2. vol. in douze. 3. liv. 10. ſ.

Lettres Familieres & autres ſur differentes matieres, par le Sieur Meilleran, Profeſſeur des Langues Françoiſe, Allemande & Angloiſe, ſeconde Edition, corrigée & augmentée de plus de cent Lettres. 1. l. 10 ſ.

Hiſtoire du Monde. 5. vol. in 12. 9. l.

Etat nouveau de la France. 2. vol. in douze. 3. liv.

Hiſtoire de l'établiſſement de la Republique de Hollande, ou ſa re-

volte. 2. vol. in 12. 4. liv.

Chevalerie ancienne & moderne, avec la maniere de faire la preuve pour tous les Ordres de Chevalerie 1. l. 10. ſ.

Hiſtoire de l'Afrique ancienne. & moderne, enrichie de 80. figures, 4. volumes in douze. 8. liv.

Hiſtoire de Normandie. 2. v. 3. l.

Eloges des Perſonnes Illuſtres de l'ancien Teſtament, par M. Doujat, 1. l. 5. ſ.

Réflexions ſur l'Acide & ſur l'Alkali. 1. liv. 10. ſ.

Eſſais de Morale & de Politique, où il eſt traité des Devoirs de l'Homme conſideré comme particulier, & comme vivant en Societé. 2. vol. 2. l.

Obſervations de M. Spon ſur les Fiévres & les Febrifuges. 1. l.

Antiquitez du meſme M. Spon, Ouvrage enrichy de pluſieurs Figures. 7. l.

OEUVRES DE Mr de Fontenelle.

Dialogues des Morts. 2. vol. in-douze. 3. l.

Jugement de Pluton ſur les Dialogues des Morts. 1. l. 10. ſ.

Entretiens ſur la pluralité des Mondes, augmentez en pluſieurs endroits, avec un ſixiéme Soir qui n'a point encore paru, contenant les dernieres découvertes qui ont eſté faites dans le Ciel. 1. l. 10. ſ.

Hiſtoire des Oracles. 1. liv. 10 ſ.

Poëſies Paſtorales avec un Traité de la Nature de l'Eglogue, & une Digreſſion ſur les Anciens & les Modernes. 1. li. 10. ſ.

Lettres galantes de M. le Chevalier d'Her... 2. vol. 3. l.

Academie galante. 2. vol. 3. liv.

La Ducheſſe d'Eſtramene. 2. Vol. 2. liv.

Les Dames Galantes. 3. l.

Caracteres de l'Amour. 1. l. 10. ſ.

Sentimens ſur les Lettres & ſur l'Hiſtoire, avec des Scrupules ſur le Stile. 1. l. 10. ſ.

Le Mary Jaloux. 1. l. 10. ſ.

L'Illuſtre Genoiſe. 1. l. 10. ſ.

L'Arioſte moderne. 4. v. 6. l.

Secrets concernant la beauté & la ſanté. 2. vol. in octavo. 6. l.

Dialogues Satyriques & Moraux. 2. vol. 3. l.

Diſcours Satyriques & Moraux en Vers. 1. l.

Fables nouvelles. 1. l.

Epiſtres en Vers de M. Sabatier de l'Academie Royale d'Arles. 1. l.

Le Chevalier à la Mode. 1. l. 10. ſ.

La Déſolation des Joüeuſes. 10. ſ.

La Devineresſe. 1. l.

Artaxerxe. 10. ſ.

La Comete. 10. ſ.

76-81. 225 226 227
228 230 237
238 243 247 295
- 292